

**PROCÈS-VERBAL
DE PLENUM DU CONSEIL GENERAL
DU MARDI, 20 DÉCEMBRE 2022 19H00**

I- Introduction	2
II- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 octobre 2022	3
III- Examen et vote du message du Conseil Municipal au Conseil général sur l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation du nouveau centre horticole	4
IV- Interpellation "Difficultés des organisations (associations, fondations) en temps de crise"	8
V- Examen et vote du postulat "Oui à un patrimoine culturel, soutenons nos cafés-restaurants"	10
VI- Examen et vote de la motion "Les places de parcs pour vélos doivent être prises en compte lors de constructions ou de rénovations"	12
VII- Examen et vote du postulat "Le bois de chez nous, une matière noble"	14
VIII- Présentation de la fonction des chefs.fes de groupe	16
IX- Informations de la Municipalité	17
X- Divers	21

I- Introduction

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, Messieurs les Chefs de service, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs du public, j'ai l'honneur d'ouvrir pour la dernière fois de cette année un plénum extraordinaire du Conseil général de la Commune de Sion. Conformément au règlement, cette séance a été valablement convoquée en date du 29 novembre dernier et peut donc délibérer. Je dois excuser les absences de Madame la Conseillère municipale Carole Schmid, du Secrétaire municipal, Monsieur Philippe Ducrey, des Conseillers généraux, Messieurs Kilian Bianchi, Patrick Dähler et Thierry Genin.

Je vous souhaite la bienvenue pour ce dernier plénum. Cette année a commencé assez calmement. Le Covid étant toujours présent mais moins contraignant, nous sommes arrivés à la fin février pour découvrir le début d'une guerre, ce qui engendra des conséquences à tous les niveaux. Outre le drame humain que cela représente, c'est tout un système qui s'en trouve fragilisé. J'aime à penser que pour chaque situation bonne ou mauvaise, nous avons des leçons à en tirer et surtout des solutions à trouver. Aujourd'hui, nous devons faire face à plusieurs problématiques, dont celle de l'énergie, mais sans oublier celui de la santé, sujet qui me tient à cœur, comme vous le savez. Le Covid est toujours présent moins virulent heureusement, mais notre système de santé est en grande difficulté et cela aura aussi des conséquences dramatiques si nous ne faisons rien. Prenez soin de vous et des autres, soyons solidaires et bienveillants dans notre quotidien avec nos familles, amis et voisins, même les grincheux et surtout eux. Voilà mon message pour vous pour ce dernier plénum. Vous avez durant cette année consacré de longues soirées ou journées pour le travail en commission, en séance de groupe ou ici en plénum. Ce travail est au profit de la population sédunoise et pour cela, soyez-en sincèrement remerciés.

Merci à vos familles qui ont accepté cet engagement de votre part, qui vous soutiennent et qui attendent votre retour à la maison ces soirs-là. Je tiens naturellement à remercier Monsieur le Président de la Ville, les Conseillères et Conseillers municipaux, les chefs de service, les personnes de l'administration et tout le personnel de la Ville pour le travail partagé et l'excellente collaboration durant toute cette année.

Le Père Noël est venu, comme vous l'avez remarqué, nous faire un petit cadeau. Je remercie sincèrement la Municipalité pour ces présents. Il y a également un livre et je vais donc passer la parole à notre vice-Président pour qu'il vous donne quelques petites explications à ce sujet. Merci.

Dubuis Alexandre, vice-Président du Conseil général, Les Verts. Vous avez reçu le livre Number one de la fondation Inartis. Je vous lis un message de Benoît Dubuis qui explique la raison de ce présent.

Chers partenaires. A l'heure où Espace Création s'apprête à déménager et à se réinventer, la fondation Inartis tenait à vous remercier chaleureusement pour votre confiance et pour votre soutien aux entrepreneurs de votre Ville. Ils le méritent et ils vous sont également reconnaissants.

Ces dix dernières années ont permis de donner confiance à des dizaines de dirigeants de fonder des sociétés sur la base d'idées parfois encore bien embryonnaires, de créer un état d'esprit, une dynamique rassembleuse à Sion. Certaines de ces sociétés ont trouvé leur marché, d'autres sont encore en cours de développement et plusieurs projets n'ont pas abouti. Loin d'être des échecs, ils auront familiarisé leurs promoteurs au monde de l'entrepreneuriat et cette expérience leur sera utile, quel que soit la voie qu'il poursuivront. Pendant ces dix années, le contexte d'innovation a largement évolué à Sion et la contribution la plus impactante d'Espace Création est certainement d'avoir ouvert la voie à l'arrivée de l'EPFL sous gare. Un écosystème dynamique ne doit cesser de se réinventer, de s'adapter et d'évoluer afin d'anticiper le futur. C'est la démarche que nous poursuivons. C'est la raison profonde qui nous pousse à tenir notre engagement afin de soutenir non seulement les projets encore fragiles

qui se trouvent au sein de l'actuel Espace Création mais les nouveaux projets qui ne cessent de nous approcher.

Le mode de fonctionnement sera différent. Le lieu également puisque nous allons revenir à la rue de l'Industrie. La nouvelle structure inclura un espace d'émergence dédié aux start-ups, un espace développement pour les projets plus avancés, ainsi qu'un atelier ouvert de prototypage, qui sera accessible à la communauté entrepreneuriale régionale. Le principal constat que nous avons tiré de notre engagement aux côtés des entrepreneurs sédunois est que quelques soit l'idée, l'entrepreneur est toujours au centre de la réussite d'un projet. Ce sont ses compétences, sa résilience, son enthousiasme et surtout son réseau et sa capacité à l'étoffer qui lui permettront de faire grandir son entreprise, quelles que soient les difficultés qu'il va rencontrer, d'où l'importance d'une communauté active et activable. Notre réseau de plus de 2000 experts, notre ancrage dans différents lieux hors canton sont des forces que nous continuerons à mettre à disposition des entrepreneurs afin de leur permettre de réaliser leurs idées, de trouver un marché.

Mesdames, Messieurs, nous sommes à quelques jours du lancement officiel de ce que nous pourrions appeler Espace Création 3.0 pour souligner ce troisième déménagement d'Espace Création. Une solution a été trouvée pour chaque entité actuellement hébergée par Espace Création et certaines vont continuer l'aventure avec nous à la rue de l'Industrie 10. Ce lieu est et restera une porte d'entrée largement ouverte sur le monde de l'entrepreneuriat et de l'innovation. Nous comptons sur vous pour y aiguiller celles et ceux, vous, vos collègues, enfants, voisins qui autour de vous souhaiteraient se lancer.

En guise de souvenir, nous vous offrons le troisième tome de la bande-dessinée Number one dont l'action tourne autour d'Espace Création et de la rue de la Dixence. Nul doute que le prochain tome nous amènera à mettre en lumière la suite de cette aventure. Merci encore.

Le texte est signé Benoît Dubuis, Juliette Lemagnen et Astrid Favre.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous allons passer à l'ordre du jour. Ce dernier a été validé par le bureau du Conseil général et par Monsieur le Président de la Municipalité, conformément à l'article 8 alinéa 1 de notre règlement.

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 octobre 2022
- 2) Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général sur l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation du nouveau centre horticole.
- 3) Interpellation "Difficulté des organisations, associations, fondations en temps de crise"
- 4) Examen et vote du postulat "Oui à un patrimoine culturel, soutenons nos cafés restaurants".
- 5) Examen et vote de la motion "Les places de parc pour vélo doivent être prises en compte lors de construction ou de rénovation"
- 6) Examen et vote du postulat "Le bois de chez nous, une matière noble"
- 7) Présentation des tâches de chef de groupe.
- 8) Informations de la Municipalité
- 9) Divers : questions écrites et questions orales.

Tous les documents nécessaires durant ce plénum se trouvent sur l'extranet. Vous en avez été informés par mail.

II- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 octobre 2022

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous passons au point 1 de l'ordre du jour : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 octobre. 2022 Je vous demande s'il y a des remarques ou des corrections à y apporter. Si tel n'est pas le cas, nous allons voter ce procès-verbal. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent le procès-verbal appuient sur la touche verte, celles et ceux qui refusent touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le procès-verbal a été accepté par 53 oui, 0 non, 0 abstention.

III- Examen et vote du message du Conseil Municipal au Conseil général sur l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation du nouveau centre horticole

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous passons au point 2 : Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général sur l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un nouveau centre horticole. Nous avons reçu ce message du Conseil municipal en date du 9 juin 2022 pour analyse et approbation. Le bureau du Conseil général a décidé d'en donner l'analyse à la COGEST et à la CEU. Mesdames les rapporteuses, je vous laisse venir à la tribune avec vos cartes. Madame la Conseillère Christelle Sierro Fardel, vous avez la parole jusqu'au vote de l'entrée en matière.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La commission a siégé à trois reprises pour traiter ce message. Elle a reçu Monsieur Christian Bitschnau vice-Président de la Ville, Monsieur Jean-Paul Chabbey, Chef de service et architecte de la Ville et Monsieur Morgan Dick Chef jardinier.

Des questions écrites ont été adressées à Monsieur Vincent Kempf, Chef de service et urbaniste de Ville. La commission les remercie vivement pour leur collaboration. La commission a approuvé tacitement l'entrée en matière.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La Commission Environnement et Urbanisme a été chargée de l'examen du message concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation du nouveau centre horticole. La commission remercie le service concerné par le message et particulièrement Monsieur le Conseiller communal Christian Bitschnau, Monsieur le Chef de service Vincent Kempf et Monsieur le Chef jardinier Morgan Dick ainsi que Monsieur l'architecte de la Ville Jean-Paul Chabbey pour les explications et les réponses fournies aux questions de la commission. La commission s'est réunie à deux reprises pour examiner la demande. La commission a pris connaissance des documents concernant l'objet précité. L'entrée en matière a été acceptée à l'unanimité des 11 membres de la commission.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale sur l'entrée en matière. Je n'ai pas de demande de parole. Nous allons donc passer au vote de l'entrée en matière. Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent l'entrée en matière touche verte, avis contraire touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'entrée en matière est acceptée par 54 oui, 0 non, 0 abstention. Madame Christelle Sierro Fardel, vous pouvez poursuivre jusqu'aux conclusions et vote de votre commission.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La nécessité de cet investissement nous a été démontrée. Les installations existantes sont obsolètes et ne répondent plus aux exigences légales actuelles. Ce nouveau site se justifie à double titre : il permet de libérer un espace important et proche de la ville et il est opportun, notamment en matière d'énergie et de compostage en raison de sa situation proche d'ENEVI et à l'extérieur de la ville. L'exploitation de la section parcs et jardins sera grandement améliorée avec ce nouveau bâtiment. L'investissement proposé permet également une meilleure utilisation des énergies et aussi de l'eau. Les économies engendrées par cette optimisation n'ont pas pu être chiffrées. Les études d'ensoleillement montrent la pertinence de l'installation de panneaux solaires. Ces derniers pourront être installés une fois le mode de financement défini. Cette question aurait pu être réglée avant la présentation du projet. Ainsi, le montant global de l'investissement aurait été connu. La COGEST regrette que l'intégration de ces panneaux ne soit pas déjà prévue et que le bâtiment administratif n'en soit pas également équipé. La mobilité a été réfléchie en collaboration avec ENEVI. Une modification de cette dernière sera réalisée, la mobilité est pensée uniquement pour le secteur du site mais pas pour l'ensemble de la zone Uvrier et Bramois. Un arrêt de bus pourrait également être réfléchi.

Conclusion et vote : la COGEST estime que l'investissement est nécessaire, justifié et urgent. Le projet présenté dans ce crédit est réfléchi, beau et intègre des possibilités d'expansion. La nouvelle localisation présente de nombreux avantages. Enfin, cet investissement permet à la Ville de conserver la maîtrise sur sa production de plantes et de fleurs. Près de la moitié des membres de la COGEST a toutefois été surprise par le coût de cet investissement, notamment celui du bâtiment administratif et demande à la Ville d'identifier des économies. La COGEST relève que la réalisation de certains travaux par la section parcs et jardins permet d'atténuer ce point en limitant le coût de l'investissement. Elle regrette toutefois qu'aucun compte d'exploitation prévisionnel n'ait été fourni surtout qu'une telle projection aurait permis de mieux justifier cet investissement en mettant en lumière les économies futures. Ainsi, la Commission de Gestion a accepté le crédit Bremois d'engagement de 9,6 millions par 11 oui et 4 abstentions. Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite d'ores et déjà d'excellentes fêtes de fin d'année.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La CEU a analysé l'ensemble du dossier et peut formuler les remarques particulières suivantes : les serres horticoles datent des années 68 et ne répondent plus aux normes sécuritaires et sanitaires propres au stockage et l'entretien du matériel utilisé par le service des parcs et jardins. Les vestiaires et salles communes sont également vétustes et ne permettent pas d'accueillir décemment les employés du service. Enfin, les infrastructures actuelles sont obsolètes et les pertes énergétiques considérables car, d'une part, les ateliers ainsi que les serres sont mal isolés. La construction de nouvelles serres sur le site actuel serait possible. Cependant, suite à la candidature de Sion aux jeux olympiques et la recherche d'un lieu idéal pour le village olympique, le secteur des Potences avait attiré l'attention et fait l'objet d'un projet d'écoquartier. L'idée demeure et le secteur est pressenti pour un projet incluant parc urbain en lien avec la colline des potences, ouvert sur un nouveau quartier de logements mixtes avec commerces, activités et services. L'avantage du site réside dans la proximité du centre de Sion ainsi que des axes de transport. En termes économiques et en termes de développement urbain et qualité de vie, ce projet serait bien sûr bien plus profitable qu'un centre horticole. Un nouveau site est donc proposé à côté de ENEVI sur des terrains plats non pollués en zone d'intérêt général proche des réseaux routiers. Par un ingénieux système de récupération de chaleur en circuit interne avec ENEVI, les serres et l'ensemble des bâtiments seront chauffés sans pollution de CO₂. Le système de récupération de l'eau est également remarquable. Le projet du concours des serres sur l'ancien site prévu à Bellini a été adapté et simplifié pour correspondre au nouveau site.

La CEU souligne donc les nombreuses qualités du projet de nouvelles serres, les aspects énergétiques pensés en synergie avec ENEVI et les installations performantes de circuit d'eau. La commission est heureuse de voir cet outil utilisé pour embellir notre commune et celle de Sierre, se positionner également en tant qu'outil didactique pour promouvoir les exemples relevés dans le programme AcclimataSion. La CEU remarque que le nouveau centre représente une évolution en termes de qualité, de confort qui seront profitables aux employés. Les surfaces des serres projetées sont largement supérieures à la capacité actuelle et évolueront, on le souhaite, selon les besoins de la commune, voire des communes environnantes.

Le besoin de construire de nouvelles serres est certes justifié en termes de confort et d'économie d'énergie. Cependant, la CEU note une augmentation considérable des coûts par rapport au projet Bellini fixé à 6 millions selon la planification financière 21-24 présentée au Conseil général en 2020. Dès lors, tout dépassement au budget devra être clairement justifié. Enfin, la CEU s'étonne que l'installation de panneaux solaires présentée dans le projet ne soit pas indiquée dans les montants présentés.

Vote final. La commission a approuvé l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation du nouveau centre horticole à l'unanimité des 10 membres présents.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Le groupe PLR a pris connaissance du message concernant le crédit d'engagement pour le nouveau centre horticole, comme mentionné dans les différents rapports, plusieurs éléments nécessitent d'être relevés. Les infrastructures actuelles font face à des impératifs sécuritaires et sanitaires. Il y a donc urgence de donner un outil adéquat à notre service pour qu'il puisse faire son travail dans de bonnes conditions.

Le projet du nouveau centre a aussi évolué à plusieurs reprises trouvant son site définitif à proximité d'ENEVI, permettant ainsi une meilleure efficacité énergétique et financière pour son exploitation. Le centre horticole ne peut pas être analysé sous l'angle d'une rentabilité à proprement parler pour de la production florale et paysagère. Il s'agit d'une activité permettant de répondre de manière précise et ciblée aux besoins propres des communes de Sion et Sierre. Ce centre horticole n'a, par contre, pas vocation de concurrencer les activités des jardins center ou autres entreprises de la branche. Enfin, sur le volet économique, la Commune de Sion a déjà garanti sa participation financière dans ce projet.

Ces quelques arguments doivent nous convaincre d'investir dans ce projet. Son coût est important mais, compte tenu du contexte global de renchérissement des matériaux, attendre davantage ne ferait que renforcer cette problématique.

Le PLR a tout de même une remarque à formuler. Dans la présentation du message, il a été mentionné que le volet du photovoltaïque ne fait pas l'objet du crédit présenté. Pour notre groupe, il est primordial d'étudier ce volet sans délai, pour autant que le crédit soit accepté ce soir. En effet, certaines activités peuvent être mutualisées dans le cadre de la construction des bâtiments. Aussi il serait dommageable de ne pas en profiter pour une meilleure efficacité financière globale. Le PLR incite aussi la Municipalité à étudier la faisabilité d'installations agrivoltaïques sur ce site, dont les conditions de réalisation ont été enfin assouplies depuis une révision mineure mais importante de la LAT, le 1^{er} juillet dernier. Plusieurs start-ups suisses cherchent à réaliser des installations pilotes et ce serait une occasion unique pour la Ville d'être innovante dans ce domaine. Sur ces considérations, le groupe PLR accepte le message pour le crédit d'engagement et vous propose d'en faire de même. Merci pour votre attention.

Guex-Crosier Johanne, Conseillère générale, PS. Il y a un an et demi, nous étions réunis ici-même pour prendre position sur la création d'une passerelle de mobilité douce pour relier le parking des Échutes à l'hôpital. Que dis-je une passerelle de mobilité douce, un trait de génie. Avec des arguments imparables, on nous avait fort bien vendu ce bel ouvrage. A cette occasion, le groupe PS avait relevé l'utilité de ce projet mais questionnait le prix très onéreux de ce trait de génie et s'était donc abstenu.

Nous nous retrouvons aujourd'hui face à un crédit d'engagement de 9,6 millions, sans la participation de la Ville de Sierre, avec un sentiment de déjà vu. Cependant, les enjeux ne sont pas tout à fait les mêmes puisque la construction d'un nouveau centre horticole est indéniablement un projet essentiel au service des parcs et jardins qui accomplit un travail remarquable. L'actuel centre horticole est vieillissant, il ne répond plus aux besoins du personnel ni aux normes en vigueur, ni aux besoins de stockage du matériel. Nous serons donc toutes et tous d'accord pour dire qu'il est urgent de réaliser une nouvelle infrastructure le plus rapidement possible.

Venons-en au projet lui-même. Nous saluons ce beau projet qui intègre des possibilités de développement, la nouvelle localisation choisie qui permet de créer des synergies avec ENEVI, mais regrettons la réponse peu claire quant à l'intégration dès le départ de panneaux photovoltaïques. Venons-en maintenant au coût de cette nouvelle infrastructure et notamment celui du bâtiment administratif, vu que c'est-ce qui nous interpelle dans ce beau projet. 2,35 millions pour 600 m², ce qui fait quasiment 4'000 francs le m². Je vous laisse faire la comparaison avec d'autres établissements que vous connaîtrez. Si nous ne pouvons comparer le prix des serres avec d'autres réalisations du même type, le prix du bâtiment administratif nous apparaît démesuré. Après le trait de génie, nous assistons donc à la construction d'un cube doré à la feuille d'or. La participation de la Ville de Sierre ainsi que certains travaux qui seront réalisés par la section des parcs et jardins permettent d'atténuer l'investissement, mais notre groupe reste dubitatif sur le montant global de ce crédit d'engagement et va donc s'abstenir. A l'avenir, le groupe PS souhaiterait que des réalisations moins luxueuses voient le jour à Sion. Merci pour votre attention.

Courtine Mudry Ariane, Conseillère générale, Les Verts. Ce nouveau centre horticole proposé, malgré son coût élevé, présente bien des qualités, l'aspect énergétique qui a été réfléchi avec ENEVI, le système de récupération de l'eau très intéressant, le volet de production florale et paysagère qui est vraiment une richesse pour notre Ville et même un aspect didactique en lien avec AcclimataSion.

Le groupe des Verts propose donc d'accepter ce message, tout en étant attentif à deux éléments. Des panneaux solaires sont prévus mais pas indiqués dans les montants présentés, il s'agira donc de ne pas les oublier en route. L'implantation de ce centre horticole à Uvrier amènera une nouvelle population dans ce quartier plutôt isolé pour l'instant. Le projet de la SPA ne tardera pas à se réaliser tout proche. Un nouvel arrêt de bus serait donc très utile, ne serait-ce que pour les ouvriers du centre horticole. Il ne s'agit pas de modifier le tracé juste d'ajouter un arrêt. Merci aux personnes qui sont venues nous présenter ce projet dans les commissions et bon déménagement à parcs et jardins.

Perruchoud Stéphanie, Conseillère générale, Le Centre. Le groupe du Centre Sion a pris connaissance notamment au travers des présentations réalisées sur ce sujet dans les différentes commissions, des raisons qui ont conduit le Conseil communal à décider de la création d'un nouveau centre horticole, non plus dans le quartier des Potences mais à l'ouest du site de l'UTO et par conséquent, à demander un crédit d'engagement pour la réalisation de ce centre.

Dans les arguments présentés, il y avait le besoin de disposer d'infrastructures plus modernes qui répondent aux normes sécuritaires et sanitaires requises, tout en réutilisant les anciennes infrastructures qui peuvent encore l'être. L'intérêt indéniable du potentiel économique immobilier de l'ancien site de créer de plus amples espaces pour la production florale, d'offrir une capacité plus grande et plus qualitative d'accueil pour les collaboratrices et collaborateurs, d'aménager des moyens adéquats de stockage du matériel équipement et autres, de collaborer avec et pour d'autres communes comme Sierre qui participera de fait aux coûts engagés. D'autres arguments non négligeables en lien avec des mesures d'économies d'énergie justifient également l'aménagement d'un nouveau site horticole avec cet avantage d'être proche d'ENEVI et de pouvoir bénéficier de tout son potentiel. Comme point négatif, nous tenons à souligner l'augmentation significative des coûts par rapport au projet initial. Malgré ce point d'attention que nous voulions souligner, le groupe du Centre Sion est favorable à ce projet et, par conséquent, soutiendra la demande de crédit d'engagement. Je vous remercie pour votre attention et je vous souhaite de belles fêtes de Noël.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Les installations nécessaires au fonctionnement des parcs et jardins actuellement aux Potences datent. Elles sont décrites comme étant vieillissantes inadaptées à l'accueil des 35 à 60 collaborateurs qui y travaillent ainsi qu'aux besoins en stockage. Les deux commissions ayant examiné l'objet s'accordent pour considérer l'investissement justifié et urgent.

Le site actuel présente des possibilités de développement qui justifient le déplacement des serres communales. L'option retenue depuis 2021 par la Municipalité propose des synergies pertinentes avec les installations d'ENEVI.

Le projet présenté est bien pensé, un bémol cependant. Les deux commissions s'interrogent sur le montant total du crédit d'engagement jugé élevé et inattendu car supérieur aux projections figurant dans les planifications pluriannuelles. Notre groupe partage l'appréciation des commissions et relève que les inquiétudes concernant les coûts de nombreux projets portés par la Ville ont pu faire l'objet de remarques similaires. Nous resterons donc attentifs à la question de la priorisation des investissements effectués par la Ville et des montants alloués par projet. Le groupe UDC accepte l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation du nouveau centre horticole.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Je n'ai plus de demande de parole. Nous passons donc au vote du message. Les Conseillères et Conseillers généraux qui approuvent ce message appuient sur la touche verte, celles et ceux qui refusent, touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le message concernant l'examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général sur l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation du nouveau centre horticole est accepté par 45 oui, 0 non et 9 abstentions.

Mesdames les rapporteuses, vous pouvez regagner votre place.

IV- Interpellation "Difficultés des organisations (associations, fondations) en temps de crise"

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous passons au point 3 de la soirée : Interpellation "Difficulté des organisations, associations, fondations en temps de crise". Monsieur le Conseiller Gabriel Mukuna, je vous laisse nous présenter votre interpellation.

Mukuna Gabriel, Conseiller général, Le Centre. Je vais faire court. Je ne vais pas prendre le même temps comme le cher collègue Mabillard.

A quelques jours des fêtes, cette interpellation veut faire l'écho des discussions, visites et téléphones que mes collègues et moi-même avons eu avec différentes institutions à portée sociale, associations et fondations établies dans notre commune. Sion est une commune qui aide les institutions, nous l'avons vu dans l'étude du budget. Sion a également un service d'affaires sociales très compétent, et oh combien important. Toutefois, les événements non entendus et externes, que nous connaissons bien, le Covid, une guerre en Europe ont frappé notre région, et particulièrement les plus vulnérables. Ces institutions parmi elles, Action jeunesse, la fondation Essentielle, entre autres nous ont alors partagé leurs difficultés à maintenir leurs prestations face à une demande chaque fois plus importante et des ressources, malheureusement parfois insuffisantes.

Notre objectif, au travers de cette interpellation, est de faire remonter ces préoccupations qui touchent nos concitoyens les plus vulnérables. Ces institutions jouent un rôle essentiel pour notre communauté, Action jeunesse pour ne prendre qu'un exemple, accompagne des centaines de jeunes chaque année à s'engager dans la vie professionnelle. Cet engagement permet d'éviter que des jeunes Sédunois se retrouvent marginalisés dès leur entrée dans l'âge adulte. Comment notre commune peut-elle aider ces institutions à aider ? Comment les aider à gagner en visibilité pour que les jeunes en difficulté puissent trouver un endroit où s'adresser ? Des mesures économiques supplémentaires pourraient-elles être mobilisées pour aider ces institutions à passer un cap rendu difficile par des événements extérieurs sur lesquels elles n'ont pas de prise ?

Pour terminer, mes collègues et moi-même aimerions remercier les autorités communales ainsi que le service des affaires sociales pour leur attention aux populations vulnérables. Nous aimerions également remercier les institutions qui se sont adressées à nous et, par là même, ont témoigné de leur confiance à leurs représentants politiques. Je vous remercie et vous souhaite de bonnes fêtes à toutes et à tous.

Chappot Florian, Conseiller municipal, PS. J'aimerais remercier le Conseiller général Gabriel Mukuna pour son interpellation. Cela nous permet de prendre un petit peu de temps ce soir pour vous évoquer comment nous travaillons avec le tissu associatif qui vient en aide à la jeunesse mais aussi aux personnes adultes dans la précarité, comment nous arrivons à collaborer, à avoir cette nécessaire collaboration, cette complémentarité entre l'action publique, l'aide sociale et des actions qui sont plus des actions de terrain qui viennent renforcer ce maillage social qui n'est jamais malheureusement parfait. C'est vrai que dans votre interpellation le temps de crise, on peut l'entendre comme le temps du Covid qui a beaucoup impacté les institutions socio-sanitaires mais aussi qui a mis des gens dans une certaine précarité. On peut aussi l'entendre comme étant la crise de la guerre en Ukraine, avec ses conséquences liées à la migration, avec ses conséquences aussi sur les prix, l'inflation et donc des difficultés pour des personnes qui étaient déjà dans des situations financières très compliquées.

Pour vous répondre plus précisément, pour la situation liée avec la question du Covid, c'est vrai que grâce au soutien du Conseil général, une contribution supplémentaire en 2021, que vous avez soutenue, de 174'000 francs, nous avons pu aider temporairement pour une année, beaucoup d'organisations qui venaient en aide aux gens dans la précarité. J'aimerais vous rappeler par exemple, les tables du Rhône. Hôtel-Dieu, accueil Aurore, l'Oseo, Un soin juste, toutes ces organisations ont reçu des montants complémentaires, soit pour renforcer leur action, action alimentaire, on est vraiment dans la base de l'action, soit pour développer des nouveaux projets comme Un soin juste qui est un projet que j'aime beaucoup qui est un projet qui propose des soins gratuitement. C'est une infirmière qui propose cela maintenant, pas uniquement à Sion, parce qu'il y a des gens qui ne veulent pas utiliser

leur franchise, parce qu'il y a des gens qui sont ici qui n'ont même pas d'assurance-maladie. Donc, tous ces projets ont pu être soutenus grâce à vous durant l'année précédente.

Le contexte actuel : c'est vrai que la crise du Covid a allumé des feux d'alerte très importants avec notamment des organisations suisses qui ont prédit 30% d'augmentation de l'aide sociale. Cela ne s'est pas réalisé. Nous sommes dans une stabilisation de l'aide sociale, ce qui est un petit peu étonnant. Peut-être est-ce lié au marché de l'emploi aussi qui est assez favorable. On ne constate pas d'augmentation dans nos indicateurs de l'aide sociale, même s'il faut faire attention parce qu'il y a des phénomènes de non-recours à l'aide sociale, en particulier chez les personnes qui bénéficient d'un permis de séjour et qui ont peur de le perdre s'ils se rendent à l'aide sociale. On a une stabilisation mais cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas faire attention aux autres effets. Dans ce cadre-là, évidemment, c'est la complémentarité des autres organisations qui intervient parce quand vous n'allez pas à l'aide sociale mais que vous avez besoin d'aide, vous allez peut-être manger à Hôtel-Dieu ou chercher des repas aux tables du Rhône, parce que vous voulez conserver votre permis. Il y a aussi des non-recours liés à la honte de faire appel à l'aide sociale. On voit ces différents phénomènes qui peuvent exister.

Cette complémentarité, on la soutient encore plus fortement. Dans le budget, on a augmenté les subventions régulières pour Hôtel-Dieu, les tables du Rhône et pour Un soin juste pour renforcer cette action dans des actions prioritaires encore une fois la santé et l'alimentation. On pense que c'est là vraiment qu'il faut le faire si la commune ne peut pas le faire, ce sont ces associations, qui sont les plus compétentes qui ont le réseau pour avoir des contacts avec eux. Il nous semble aussi important, dans ce cadre-là, de rappeler les montants qui sont en jeu ce sont 330'000 francs pour les œuvres sociales et 30'000 francs pour la jeunesse. Ces moyens budgétaires disponibles nous semblent aujourd'hui être suffisants pour remplir les missions.

Vous avez beaucoup évoqué Action jeunesse, qui est une organisation qui aide la jeunesse. Il faut relever qu'ils ne nous ont jamais fait de demandes. On examine toutes les demandes qui sont faites directement par les organisations ou par le biais des Conseillères et Conseillers généraux qui peuvent s'adresser à nous pour nous faire remonter des demandes évidemment sans difficultés. Ces moyens nous semblent suffisants.

Mais il est vrai qu'il y a quand même chez les associations une préoccupation, car il y a un essoufflement dans les dons ou encore une fois pour les organisations alimentaires, il y a beaucoup moins de dons de magasin. Les magasins gèrent mieux leurs invendus, donc cela fait par extension, qu'il y a moins de soutien qui intervient, par exemple pour les tables du Rhône. C'est une bonne chose qu'il y ait moins de déchets mais il y a une conséquence un petit peu indélégante, c'est que ces organisations peuvent moins compter sur cette nourriture pour la donner aux personnes qui en ont besoin.,

Avec Monsieur Roduit, nous menons une veille sociale, nous rencontrons souvent des organisations. Nous avons rencontré récemment Emmaüs, nous allons rencontrer bientôt à nouveau Hôtel-Dieu pour discuter directement avec ces partenaires, se rendre compte de leurs besoins. On a une relation qui se fait par ce biais-là qui est une relation de proximité qui est formelle ou informelle. On peut se voir aussi dans d'autres cadres et on peut vraiment échanger, ressentir le pouls des besoins de la population qui se trouve dans la précarité. Dès lors, il ne nous semble pas nécessaire de faire un appel public mais toutes les associations, encore une fois, sont invitées à nous contacter spontanément. On les reçoit volontiers pour des entretiens pour répondre à leurs demandes, de manière très rapide, en une ou deux semaines, on peut avoir des rendez-vous qui sont organisés.

J'en arrive à ma conclusion. Au regard de ce qui précède, on peut vous communiquer les éléments suivants : le Conseil municipal est particulièrement attentif au rôle assumé par les organisations à but social. On les remercie pour le travail nécessaire qu'elles remplissent. Selon l'évolution de la situation, les demandes d'adaptation budgétaire sont examinées et seront soumises à l'approbation du pouvoir politique. Encore une fois, les organisations, y compris par l'intermédiaire du Conseil général, sont invitées à s'adresser à notre service pour présenter leurs besoins.

Vous évoquiez la possibilité pour la commune d'avoir un espace dans un stand au marché de Noël. La commune n'a pas de stand, si ce n'est, pour la première fois, l'office du tourisme qui est présent au

marché. Par contre, il faut souligner qu'en 2023 il y aura un autre événement qui peut faire écho à votre demande : c'est une journée des associations qui va être organisée sur le territoire sédunois qui permettra, à mon avis, à tous les acteurs de pouvoir se présenter et de rencontrer les pouvoirs politiques communaux et cantonaux.

Alors, il nous semble que les prestations complémentaires fournies par ces acteurs au bénéfice de la population sédunoise permettent bel et bien de couvrir, avec toutes les réserves que j'ai exprimées, les facteurs de précarisation. A cette fin, le Conseil municipal s'emploie avec votre concours, à soutenir ce dispositif et, dès lors, ainsi de s'assurer que la population sédunoise permanente ou de passage puisse vivre dans les principes de dignité humaine que nous défendons toutes et tous dans cette assemblée, j'en suis certain. Merci beaucoup pour votre attention et joyeuses fêtes.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale sur cette interpellation, je n'ai pas de demande de parole.

V- Examen et vote du postulat "Oui à un patrimoine culturel, soutenons nos cafés-restaurants"

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous passons donc au point 4 : Examen et vote du postulat "Oui à un patrimoine culturel fort, soutenons nos cafés-restaurants". J'invite donc Monsieur Martin Reist le premier signataire à venir nous présenter son postulat.

Reist Martin, Conseiller général, UDC. Avant d'échanger sur le postulat, oui à un patrimoine culturel fort, soutenons nos cafés-restaurants, je tiens tout d'abord à remercier les signataires issus de tous les partis politiques l'UDC, le Centre, le PLR, le PS et Les Verts. Une solidarité, un enthousiasme politique qui souligne l'importance de l'intérêt général avant toute politique politicienne. Donc, je suis impatient d'entendre les signataires s'exprimer. Aussi par respect à votre égard et par souci de synthèse de temps, je ne vais pas relire ce postulat que vous avez pu découvrir en mars 2022. N'ayant eu aucune question ni sollicitation depuis neuf mois, le propos se veut donc compris, je vous en remercie. Lorsque d'aucuns parlent de capitale des Alpes, il est bon de se concentrer parfois sur notre capitale. L'esprit de ce texte répond à une attente de nos acteurs socio-culturels qui se veulent toujours réceptifs à un embellissement légitime de notre patrimoine. Il est question de créer une dynamique culturelle, qui dit mieux des synergies potentielles à travers une action de forme mais à haute valeur ajoutée à l'égard de ces acteurs économiques.

Donc, je vous ressors les lignes majeures de ce postulat : honorer l'historicité des lieux grâce à un registre et une distinction visuelle, apporter une protection spécifique à ces établissements historiques. Comme vous le savez, beaucoup de villes européennes, beaucoup de villes suisses et romandes ont déjà compris l'intérêt de telles mesures. Le résultat est simple : promotion culturelle et sociale, protection du patrimoine, reconnaissance politique de la Municipalité, action post-Covid, concrétisation d'un potentiel touristique régional appliqué et enfin un recensement spécifique.

Je ne peux pas être plus clair. Madame la Présidente, je vous redonne la parole. Merci d'avance aux Conseillers généraux et aux Conseillères générales de leur soutien et évidemment de très belles fêtes de Noël.

Moren Jean-Philippe, Conseiller général, Le Centre. J'aimerais remercier Monsieur Reist pour ce postulat qui concerne toute la branche professionnelle des cafetiers-restaurateurs, cafetiers, bars, hôteliers. En effet, certaines grandes villes ont déjà adopté un règlement concernant l'historicité des lieux et du patrimoine matériel. Notre parti, le Centre, pense également qu'il serait de bon ton de répertorier ces lieux afin de les préserver. Comme le postulat le prévoit, la Ville devra élaborer un règlement afin de pouvoir délivrer une plaquette "café historique de Sion", règlement qui ne se voudra pas, je l'espère, un parcours du combattant pour les propriétaires d'établissements publics. De plus, ce projet est porteur au niveau publicitaire pour la Ville de Sion, pour la promotion économique et

touristique que peut véhiculer notre office de tourisme, les médias et les réseaux sociaux. Vous l'avez compris, chers collègues, que notre parti soutiendra ce postulat.

Tavernier Jérôme, Conseiller général, PLR. Le PLR comprend tout à fait le souhait et l'intérêt de mettre en valeur le riche patrimoine historico-culturel de notre Ville. Nous rejoignons donc l'UDC dans l'envie de soutenir les cafetiers-restaurateurs et le secteur Horeca. Il estime cependant que les moyens proposés dans ce postulat ne sont pas totalement soutenables. En effet, les critères tels que l'ancienneté ou encore l'authenticité, sont extrêmement vagues et sujet à interprétation. De plus, décerner une sorte de label d'historicité à quelques cafés seulement favoriserait en quelque sorte une minorité d'établissement aux dépens des autres qui ne mériteraient sans doute pas moins de profiter de mesures de valorisation du patrimoine mais qui n'auraient pas la chance d'être ancrés dans l'histoire millénaire de notre Ville depuis suffisamment longtemps. L'égalité de traitement qu'une commune comme la nôtre se doit de respecter serait mise à mal en quelque sorte. Et les conflits que cette mesure provoquerait semblent inévitables.

Demander à la Ville de Sion d'attribuer cette distinction semble ainsi moyennement opportun. Une entité telle que l'association des cafés-restaurateurs de la Ville de Sion serait probablement plus compétente dans cette perspective et serait peut-être une meilleure piste à suivre. Ainsi, pour conclure, considérant à la fois que l'attribution de ces distinctions risque quand même de se baser sur des critères relativement flous et que celles-ci impliqueraient une inégalité de traitement de la part de la Ville de Sion, le PLR laissera toutefois la liberté de vote à ses membres au vu de ce qui a été précédemment avancé.

Arroyo Thomas, Conseiller général, PS. L'initiative de ce postulat a trouvé le soutien auprès du PS. Le nombre important d'adjectifs pour présenter ce projet correspond bien à la philosophie de notre groupe historique, authentique, dynamique et culturel. Un label, une plaque est toujours une reconnaissance et apportera certainement un succès auprès des touristes et des autochtones sans avoir un coût important. Nous pensons cependant que d'autres établissements ont souffert durant le Covid et qu'une aide, même si elle est distinctive, ne devrait pas uniquement être destinée aux bistrots historiques.

Mirailles Christian, Conseiller général, Les Verts. Le groupe des Verts soutiendra ce postulat. En effet, notre groupe estime que celui-ci apporte une reconnaissance aux cafetiers-restaurateurs qui exercent leur activité dans des lieux qui présentent un intérêt dans l'histoire de notre Ville. Ainsi, tout en offrant des lieux agréables et conviviaux à la population, ils entretiennent un patrimoine architectural, identitaire et culturel, cher à nos habitants, que la pose d'une plaque permettra de mettre en valeur. Merci pour votre écoute.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Je n'ai plus de demande de parole, Monsieur Reist, je vous laisse répondre avant de passer au vote.

Reist Martin, Conseiller général, UDC. Je remercie toutes les formations politiques de leur réponse. Je tiens à répondre à Monsieur le Chef de groupe, Monsieur Tavernier. Vous avez tout à fait raison de vous poser ce genre de question car vous avez répondu à vos propres interrogations, car je vous rappelle qu'un postulat est une demande d'étude, donc il n'y a pas de critères établis à ce jour et encore une fois, merci de votre soutien et encore de bonnes fêtes de Noël.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous passons au vote de ce postulat. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent ce postulat appuient sur la touche verte, celles et ceux qui refusent, touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le postulat est accepté par 48 oui, 5 non et 1 abstention.

VI- Examen et vote de la motion "Les places de parcs pour vélos doivent être prises en compte lors de constructions ou de rénovations"

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous passons au point 5 : Examen et vote de la motion "Les places de parc pour vélo doivent être prises en compte lors de constructions ou de rénovations".

J'invite maintenant le premier signataire à venir présenter cette motion. Monsieur le Conseiller Thierry Stalder, vous avez la parole.

Stalder Thierry, Conseiller général, PLR. Chacun a pris connaissance de la motion, j'imagine et du guide pratique sur le stationnement qui a été mis à disposition par la Municipalité. L'idée de cette motion est d'aller un peu plus loin que ce guide pratique, puisqu'un guide, c'est bien, mais évidemment quand on fait une promotion ou une rénovation, il y a le critère du coût et puis ce sont des surfaces qui sont rarement utilisables, qui ne sont pas valorisables en tout cas. Donc, si l'on n'a qu'un guide, c'est peu probable que cela change quelque chose dans l'application dans l'implémentation des places de parc pour vélos. Le groupe PLR estime donc que le guide est un bon début mais qu'il est important de rétablir une égalité entre la voiture et le vélo. Par cette motion, nous demandons que la Ville nous propose une modification partielle qui aille dans le sens d'une égalité de traitement.

En discutant avec certains membres du Conseil municipal, on m'a répondu qu'il y avait une révision globale du RCCZ, mais c'est vrai qu'elle se fait quand même attendre depuis quelques années maintenant. Donc cette motion pourrait leur donner un délai un peu plus court, c'est-à-dire une année pour nous présenter un article qui aille dans ce sens. Je vous remercie pour votre soutien.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le développement de la mobilité douce, les orientations données par le Conseil général et les décisions prises par la Ville en matière de circulation à vélo donne à cette motion un sens certain puisque, en sus des aménagements routiers et des infrastructures réalisées par la Municipalité pour assurer l'essor du vélo en ville, il faut pouvoir se parquer aisément.

A ce titre, le guide mentionné dans la motion et proposé par la Ville est une incitation intéressante et comme souligné dans l'intervention, un outil complet et bien rédigé. La motion souhaite une égalité de traitement dans la gestion sur parcelles privées des places de stationnement, vélos et voitures. Notre groupe peut imaginer pour certains types d'activités des minima requis, notamment les logements non individuels, les magasins, les infrastructures publiques, particulièrement les écoles. Nous sommes cependant défavorables à une obligation généralisée à tout type de logement, restaurant, hôtel, etc. Les places pour les voitures telles que prévues au règlement, permettent d'éviter de congestionner la ville avec du parking sauvage et de planifier les aménagements publics si la réalisation sur parcelles privées fait défaut. Ces points d'intérêt public nous semblent plus forts que celui de promouvoir l'utilisation du vélo via des obligations généralisées ce qui justifie leur prise en compte dans le RCCZ, contrairement à celle du vélo actuellement.

Nous ne souhaiterions pas voir se multiplier à charge de tout propriétaire des obligations de réaliser et, partant, de mettre à l'enquête des abris semi-couverts tel que recommandés pour la moitié des places de stationnement, pas plus que de voir lesdits propriétaires ne pouvant réaliser les installations, verser une contribution à la Ville pour qu'elle lui supplée ce qui est le fonctionnement actuel de la Ville en matière de places de stationnement.

En l'état, les incitations faites tant par les réalisations de la Ville que par la rédaction du guide mentionné dans la motion nous semble plus adéquat qu'un article relatif aux vélos similaires à celui des véhicules motorisés. Pour autant, le développement de la mobilité douce est un objectif améliorant le bien vivre en ville. Nous ne serions pas opposés à des adaptations réglementaires plus légères qu'envisagées par la motion et intervenant plutôt au moment de la révision du RCCZ. Pour les raisons évoquées, le groupe refusera la motion telle que rédigée.

Georges Bérénice, Conseillère générale, PS. Le groupe PS salue la motion de Monsieur Thierry Stalder qui vise à améliorer encore une fois l'infrastructure dédiée aux adeptes de la mobilité douce et plus particulièrement les cyclistes. L'ajout d'une disposition concernant les places de stationnement dans le RCCZ est en effet une nécessité et semble parfaitement en ligne avec l'avenir plus durable que nous souhaitons toutes et tous pour notre Ville. Le groupe PS soutiendra donc cette motion. Il désire néanmoins proposer à la Municipalité d'aller encore plus loin et de réduire le nombre de places de stationnement pour véhicules motorisés exigé lors de la construction de nouveaux bâtiments, voire de supprimer totalement cette exigence qui ne semble plus adaptée aux réalités de 2022.

Bernhard Michaël, Conseiller général, Le Centre. La mobilité douce est un sujet de grande importance qui nous concerne tous. Il est aisé de constater que le nombre de cyclistes circulant dans les rues de notre commune augmente année après année. Le Conseil général a voté hier au soir en faveur d'une augmentation du budget dévolu à l'infrastructure pour la circulation à vélo.

En novembre dernier, la Municipalité a publié l'avant-projet de modification partielle du règlement communal des constructions et des zones RCCZ. Selon nos informations, cette révision prioritaire inclut également un volet traitant des places de stationnement des vélos pour les nouvelles constructions et les rénovations.

S'il paraît évident de prévoir suffisamment de places de parc pour les voitures, l'augmentation significative du nombre de vélos et la volonté de favoriser la mobilité douce démontrent qu'il faut à présent faire de même pour les vélos. À un moment donné, toutes ces bicyclettes se trouvent forcément stationnées au domicile des utilisateurs. La motion qui nous est soumise ce soir par le PLR présente l'avantage d'élargir le panel de mesures favorisant l'utilisation des vélos. Il s'avérera peut-être à l'avenir que la révision du RCCZ en cours englobe déjà les éléments de cette motion. Quoiqu'il en soit, cette motion allant dans le sens du développement que nous désirons, notre groupe la soutiendra.

Andrey Michel, Conseiller général, Les Verts. Le groupe des Verts soutiendra cette motion. Depuis trop longtemps, la voiture occupe un espace démesuré sur le territoire de notre commune. Entre routes, places de parc, parkings, garages. Il suffit pour s'en convaincre de circuler en ville et dans ses alentours pour en prendre la mesure, sans compter l'empoisonnement permanent des Sédunois au gaz d'échappement. Il est grand temps d'accorder aux deux-roues plus de place dans les constructions actuelles et à venir, mais il faudra veiller aussi à ne pas pour autant abattre des arbres à cet effet.

Cette motion établirait un équilibre bienvenu entre véhicules à moteur et mobilité douce. D'autre part, ce règlement aurait l'avantage de prévenir les conflits de voisinage. Chacun saura où parquer son vélo ou autre deux roues.

Andrey Michel, Conseiller général, Les Verts. Je n'ai plus de demande de parole. Monsieur Stalder, vous avez la parole avant de passer au vote.

Stalder Thierry, Conseiller général, PLR. Pour répondre au Conseiller Boand, la proposition n'est pas encore une obligation. On va voir ce que le Conseil municipal nous proposera et on pourra, si je ne me trompe pas, amender cette modification. Donc éventuellement vous pourrez proposer des modifications à la proposition du Conseil municipal si vous pensez que cela va un peu trop loin. Concernant la révision globale, bien sûr cela sera probablement pris en compte mais, comme je l'ai dit en préambule, cela va prendre encore quelques années probablement.

Malgré tout, je souhaite au groupe UDC un joyeux Noël. Pour ce qui est des autres groupes, je remercie Madame la Conseillère Georges, Messieurs les Conseillers Bernhard et Andrey pour le soutien des groupes PS, du Centre et des Verts. Joyeux Noël également.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous passons au vote de cette motion. Les Conseillères et Conseillers qui soutiennent la motion appuient sur la touche verte, celles et ceux qui la refusent, touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

La motion "les places de parc pour vélo doivent être prises en compte lors de construction ou de rénovation" est acceptée par 49 oui, 4 non et 1 abstention.

VII- Examen et vote du postulat "Le bois de chez nous, une matière noble"

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous passons au point 6 : Examen et vote du postulat "Le bois de chez nous, une matière noble".

J'invite le premier signataire concernant ce postulat à venir nous le présenter. Monsieur Stéphane Haeffliger, je vous laisse la parole.

Haeffliger Stéphane, Conseiller général, Le Centre. Je me retrouve devant vous aujourd'hui pour défendre un postulat qui me tient tout particulièrement à cœur. Cela fait déjà plus d'une année que mon travail de fond a commencé. Pour vous présenter mon travail, j'ai eu la chance de rencontrer, échanger avec des personnes passionnées et passionnantes de l'univers du bois. Il est important pour moi de vous présenter aujourd'hui un postulat ne résumant pas la seule transition énergétique aux panneaux photovoltaïques. Le long de mon chemin boisé, j'ai eu la chance de rencontrer ces professionnels sédunois qui, tant au service des collectivités que du secteur privé, m'ont soutenu dans cette démarche. L'idée de défendre une matière première noble est d'une importance capitale et ne doit donc pas se résumer à une vision de panique vis-à-vis de la situation énergétique actuelle. Nous, Sédunoises et Sédunois, sommes par le biais de notre bourgeoisie, de notre Municipalité, propriétaire de plus de 454 hectares de forêt. Laissons donc les pins suédois afin de valoriser les mélèzes sédunois. Il y a lieu de reconnaître les édifices sur le territoire communal construits avec du bois local, tel que le parking de l'hôpital, le bâtiment du cône de Thyon ainsi que la passerelle de la Borgne que nous avons retrouvée dernièrement sur la carte de vœux du Président de la Municipalité. Je profite d'ailleurs de cette prise de parole pour l'en remercier. Que pouvons-nous souhaiter de mieux que de valoriser l'ensemble de la chaîne de valeur de cette matière noble sédunoise, de ces forêts enchanteresses aux PME importants contribuables employant quelques employés à, pour certaines, plus d'une centaine. Le tissu économique sédunois mérite que nous lui accordions une vision d'avenir par la construction saine, neutre en CO₂, à forte tenue sismique et surtout exemplaire.

Le cône de Thyon, dont la Ville détient des parts, est garant de l'entretien de ces centaines d'hectares, la porte d'entrée toute trouvée de l'acheminement des matières premières renouvelables pour répondre aux futures demandes en approvisionnement de potentielle réalisation communale. L'assemblée extraordinaire saviésanne du lundi 23 janvier 2023, pour approuver l'adhésion du triage forestier Lienne-Morge au triage forestier du cône de Thyon, démontre d'ailleurs tout son savoir-faire et ses compétences. Gardons notre matière première, gardons notre savoir-faire. Il est important que la Ville soit proactive dans ses études, dans ses concours ou autres soumissions avec une utilisation du bois local plus forte. La conception d'une ligne architecturale ou un trait de génie peut se faire sans épine. La Municipalité, propriétaire de cette ressource doit la garder, la valoriser plutôt que de la revendre. L'économie circulaire est plus souvent un slogan qu'un acte politique. J'espère sincèrement, chères et chers collègues, avoir su vous convaincre du bien-fondé de ce postulat.

Frily Gabrielle, Conseillère générale, Les Verts. Les auteurs de ce postulat soulignent, à juste titre, que le bois constitue une des rares matières premières dites renouvelables, disponibles dans notre pays. Contrairement à d'autres sources, il n'est pas soumis aux événements stratégiques qui frappent l'Europe actuellement. Utiliser le bois indigène, c'est favoriser l'économie circulaire. Malgré ces avantages réels, environ 60% du bois de construction vient de l'étranger, pourtant la Suisse, par voie de conséquence, notre canton est un des pays les mieux couverts de forêts. De surcroît, on constate une grosse augmentation de la demande de cette matière première de la part de notre industrie, alors même que l'exploitation du bois indigène n'a augmenté que de 7%. Comment expliquer ces phénomènes alors que les milieux concernés prédisent un bel avenir pour le bois ? Sans grande surprise, leur origine réside dans le coût élevé de production dans notre région.

Les forêts sédunoises ne répondent pas aux critères des forêts de protection, pente moyenne du terrain trop faible. De ce fait, leur exploitation ne bénéficie pas des subventions fédérales et cantonales. Le manque à gagner est de l'ordre de 6'000 à 8'000 francs par hectare et les exploitations y sont déficitaires. Donc, valoriser ce bois par un label serait le bienvenu pour autant que les interventions sylvicoles promeuvent aussi la biodiversité. Dans le contexte actuel, avec une forte augmentation du prix du bois énergie et des projets de centrale de chauffage au bois très nombreux, la situation change. La demande de bois valaisan pourrait augmenter rapidement. On estime que si tous les projets actuellement connus se réalisent, les besoins en bois énergie seront 2 à 3 fois supérieurs à la capacité de production durable des forêts valaisannes.

Dans un tel contexte, la tendance est de débarder les arbres entiers avec leurs branches et d'utiliser ces dernières pour la production de bois énergie. Or, les branches représentent la moitié du volume sur pied des arbres et tout ce matériel végétal qui, avant retournait au sol dans le cycle des éléments nutritifs est maintenant exporté. Le risque est donc grand que si l'on ne fait pas attention, on aboutira à une surexploitation, ce d'autant plus qu'en forêt de production, les interventions n'étant pas subventionnées, comme c'est le cas pour celles de Sion, il n'y a aucun contrôle, ni des inspecteurs forestiers du canton, ni de la Confédération.

Pour Les Verts, un tel postulat fait sens à condition d'envisager une labellisation des forêts de la commune de Sion comme bois issu des forêts sédunoises et produit dans le respect de la biodiversité avec les critères suivants :

- laisser lors des exploitations une certaine quantité de vieux bois au sol pour les insectes xylophages,
- marteler les coupes avec l'appui d'un biologiste ou d'un ingénieur forestier
- inventorier les arbres habitat à laisser sur pied ou à préserver lors d'exploitation,
- assurer un contrôle après coupe que les arbres habitat ont bien été préservés et qu'il y a du vieux bois au sol.

Vous l'aurez compris, Les Verts acceptent ce postulat du bout des lèvres et aux conditions précédemment formulées. Merci de votre écoute et j'en profite pour vous souhaiter de bonnes fêtes.

Haefliger Stéphane, Conseiller général, Le Centre. Je remercie, Madame Gabrielle Frily pour cette prise de parole. Donc je vous rejoins sur quelques points et évidemment la labellisation de ce bois est une des pierres d'achoppement de la suite à donner à cela. On sait très bien que la traçabilité du bois suisse laisse vraiment à désirer. Donc de pouvoir amener ce point est une bonne chose. Merci beaucoup et je profite aussi de ma prise de parole pour vous souhaiter à tous de bonnes fêtes.

Gapany Lionel, Conseiller général, PLR. Avec ce postulat, nous sommes amenés à nous prononcer sur une étude concernant l'utilisation privilégiée du bois de notre région dans les projets de construction. Relever cette interrogation nous semble très pertinent. Il faut souligner que la Commune de Sion est un partenaire du cône de Thyon. Elle se doit donc d'utiliser le bois issu de cette production. Dans cette optique, la commune met déjà en valeur depuis quelques années le bois de son territoire dans ses nouvelles constructions. Je citerai comme exemple la récente passerelle sur la Borgne et le futur bâtiment d'Oiken. Les menuiseries locales sont favorables à ce circuit court qui permet de valoriser notre bois communal et d'engager des ressources locales. Certaines communes du canton de Vaud, Lausanne et de Fribourg, Bulle, Gruyère ont mis en place une telle approche qui a fait ses preuves. Le groupe PLR soutiendra donc ce postulat et félicite la démarche sensible à cette proximité entre producteurs et utilisateurs. Je vous souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous allons passer au vote de ce postulat. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent ce postulat touche verte, celles et ceux qui le refusent, touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le postulat "Le bois de chez nous, une matière noble" est accepté par 48 oui, 0 non et 4 abstentions.

VIII- Présentation de la fonction des chefs.fes de groupe

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre Nous arrivons au point 7 de notre soirée : Présentation de la fonction de chef de groupe. Lors de notre dernier plénum, je vous ai parlé du souhait du bureau restreint de vous faire connaître les différentes fonctions au sein du Conseil général. Ce soir, nous avons donc la présentation de la fonction de chef de groupe. Ce sont Madame Bérénice Georges et Monsieur Jean-Paul Mabillard qui s'y collent. Je vous laisse la parole.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Il ne s'agit pas d'une énigme, vous allez tout de suite comprendre la signification de ces illustrations. En préambule, bien naturellement, je demande au Conseiller général Gabriel Mukuna de bien vouloir m'excuser si je prends trop de temps et je m'engage à soutenir sa candidature au poste de gardien du temps de ce Conseil général, si ce poste l'intéresse.

Nous sommes chargés de vous transmettre tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les chefs de groupe et qui ne vous a jamais été révélé jusqu'à ce jour. On s'est d'abord penché sur les critères qui permettent d'accéder à cette fonction. Faut-il des compétences particulières pour y parvenir ? En fonction du groupe auquel on appartient deux nous paraissent nécessaires, être capable de perdre avec le sourire sur une multitude d'objets si on est de gauche, être capable de triompher humblement sur les mêmes sujets, si on est de droite. Étant donné que perdre fait grandir, je ne pouvais, à partir de là qu'adhérer à un parti minoritaire.

On a donc longuement séché sur les critères, pour être chef de groupe, doit-on obligatoirement terminer en tête de listes lors des élections. Ce n'est ni le cas de Bérénice, ni le mien. Ensuite, l'expérience joue-t-elle un rôle ? Alors vous avez dans la salle, à la fois une nouvelle élue et un briscard en bout de course. Pour tout observateur averti, est-ce une question de genre ? La réponse va de soi. Finalement, nous nous sommes concentrés sur des aspects physiques. Il nous semblait que la taille du candidat importait peu. Quant à la chevelure, tout commentaire semble inutile. Pour les autres critères, nous vous renvoyons à vos groupes respectifs, c'est la seule façon de les découvrir.

Plus sérieusement, nous allons maintenant vous énumérer une liste des principales tâches à accomplir si jamais vous postulez pour la fonction de chef de groupe. Il existe trois catégories de tâches à accomplir :

- Ce qui se passe avant la législature : Premièrement, la répartition du nombre de sièges dans les commissions au système proportionnel. Il y a toujours et heureusement un ancien qui comprend ce système, c'est soit un ancien du Conseil général, soit un employé communal, car c'est un système relativement complexe. Il s'agit aussi de négocier sur les différentes responsabilités à prendre dans le cadre des commissions présidence, vice-présidence, secrétariat. Au début de cette législature, cette répartition ne s'est pas déroulée sans remous. Vous en avez eu des échos lors de la séance inaugurale.
- Ensuite, il s'agit de répartir les membres de vos groupes respectifs dans les différentes commissions. Tout cela fait l'objet d'un certain nombre de négociations étant donné qu'il n'y a pas de place pour chacun des élus de chaque groupe. Suivent ensuite les informations données aux nouveaux élus, présentation partielle du règlement du Conseil général, en particulier les outils à disposition : motion, postulat, interpellation, question. Beaucoup d'éléments à assimiler que les nouveaux appréhendent réellement au fur et à mesure de la législature.
- Enfin, pour terminer deux tâches différentes :
 - o la répartition au sein du groupe des responsabilités : secrétariat, réservation de salles, contrôle des présences. Ce n'est pas vraiment ce qui déchaîne les passions et on a souvent de la peine à trouver des volontaires à ce niveau-là.
 - o L'instauration des règles de fonctionnement du groupe, alors, à vous de vous référer à vos groupes respectifs parce que les règles peuvent varier d'un groupe à l'autre.

Voilà, je laisse la parole à Bérénice pour la suite des tâches qui incombent à la fonction de chef de groupe.

Georges Bérénice, Conseillère générale, PS. Je n'ai pas assisté à la partie des tâches avant la législature, donc c'est tout naturellement que j'ai laissé Jean-Paul présenter cette partie car je suis arrivée en cours de route. Il me revient donc de vous expliquer ce que l'on fait avant un plénum ou entre deux plénums. Tout d'abord, on organise et on élabore l'ordre du jour, on rencontre donc l'ensemble des autres chefs de groupe à l'occasion du bureau élargi. C'est aussi là que l'on va être amené à gérer les séances de groupe et cela, vous savez tous comment cela fonctionne à l'interne de vos groupes. Donc, il s'agit de négocier les prises de parole, d'envoyer un ordre du jour de la séance de groupe, de convaincre les indécis, de convaincre les timides de se lancer dans le bain, de convaincre les plus loquaces d'essayer de parler un peu moins. Parfois il faut se convaincre soi-même de moins parler. C'est la partie la plus difficile quand on est chef de groupe. Ensuite, il faut se tenir au courant des travaux menés dans chaque commission, c'est-à-dire aller chercher les informations près des commissaires et d'aller lire les différents rapports.

Une activité qui revient au chef de groupe est de maintenir la cohésion du groupe. D'abord, c'est d'apaiser les éventuelles divergences à l'interne mais parfois aussi jouer le rôle du happy manager qui va donc organiser ou du moins donner l'impulsion d'organiser des repas de groupe mais aussi des activités de cohésion. A ce sujet, par exemple, il faut prendre exemple sur le bureau restreint qui organise des sorties du conseil auquel je vous recommande de participer pour ceux qui n'étaient pas là la semaine passée. Il arrive parfois aussi dans certains groupes, il paraît que l'on doit recruter des membres pour le groupe en cas de démission, mais ceci n'est peut-être qu'une légende.

Entre deux plénums, il y a évidemment la séance du bureau dont je vous ai parlé brièvement avant. En principe, un chef de groupe est censé participer à toutes les séances du bureau. En principe. C'est aussi là que l'on fixe l'ordre du jour du plénum en collaboration avec le bureau restreint et puis on rapporte les demandes de son groupe quelle qu'elle soit au sujet du fonctionnement de la Ville. On a aussi, à cette occasion, l'opportunité d'interpeller la présidence de la Ville sur des sujets d'actualité ou sur des préoccupations du groupe et aussi de faire un petit état des lieux des objets qui vont être traités par le Conseil dans les semaines et mois à venir. Lors des séances du bureau, nous estimons la validité des motions et des postulats, mais aussi des amendements dans le cadre du budget par exemple, et on attribue leur étude aux diverses commissions.

Il nous arrive de rédiger nous-mêmes des motions de bureau, ce qui est actuellement en cours au sein du bureau. Par exemple, la motion qui est en cours actuellement, c'est de plancher sur les modifications apportées à certains règlements. Actuellement, nous travaillons sur le règlement du Conseil général en particulier.

Enfin, on envisage des actions communes interpartis, cela veut dire que Jean-Paul et moi nous nous préparons à perdre, mais perdre ensemble. Pour les autres chefs de groupe probablement, ils se préparent à gagner, pas forcément ensemble parce qu'ils n'ont pas besoin d'être ensemble. Tout cela se fait évidemment toujours dans la bonne humeur et donc il y a donc une partie assez plaisante des séances du bureau qui est de rencontrer nos collègues d'autres groupes et donc de passer un moment sympathique avec eux. Je ne vous cache pas que l'apéro est aussi une pratique commune au sein du bureau.

Actuellement, tous les postes de chef de groupe sont occupés. Mais n'hésitez pas à vous adresser à vos groupes si vous vous reconnaissez dans le profil que Jean-Paul vous a dépeint au départ.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Pour conclure, il est bien évident que c'est le niveau de rémunération qui nous a attiré à ce poste.

IX- Informations de la Municipalité

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous passons au point 8 de la soirée : Informations de la Municipalité Monsieur le Président, vous avez la parole.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Voici quelques informations de la Municipalité en fin d'année :

On continue nos **rencontres citoyennes**. On est allé du côté d'Uvrier de Châteauneuf récemment. L'objectif est toujours d'aller prendre le pouls de ces quartiers, de faire remonter quelques problématiques, de recevoir aussi quelques louanges parfois mais plus rarement.

On a conclu un contrat avec l'**association Utopia** qui va gérer les anciens abattoirs dans le cadre d'un projet qui s'appelle Archipel en collaboration avec le service de l'urbanisme qui va aussi occuper ces anciens locaux qui vont recevoir en 2023, vous l'avez voté hier soir, le premier parc urbain de la chaîne des parcs de Ronquoz 21. L'idée est véritablement d'avoir une maison de projets pour Ronquoz 21 et puis un lieu dans lequel on trouvera différentes activités, ressourcerie, restaurant, ateliers partagés. On aura l'occasion de vous en parler mais il y aura peut-être qu'une communication entre deux plénums, c'est pour cela que je voulais l'évoquer ce soir.

L'Euro 2025 féminin, je vous avais dit que ce serait une décision qui interviendrait en janvier, visiblement les instances du football nécessitent un peu plus de temps pour se remettre de ce qui s'est passé au Qatar et ce sera décalé de deux mois. Donc, on aura, je crois, une décision, sauf erreur au mois de mars pour savoir si la Suisse peut recevoir cette compétition. Si c'était le cas, le stade de Tourbillon est véritablement en très bonne position pour recevoir des matchs de cette compétition.

Le Conseil municipal a aussi établi en fait des règles qui permettraient une **coopérative d'habitation** de pouvoir occuper une partie du territoire. On a travaillé sur cette thématique. Nous avons aujourd'hui quelques demandes de mise à disposition de terrains pour des coopératives d'habitation. On est en train de les analyser.

Concernant l'**affichage**, on vous avait parlé de la reprise par Horizon du contrat de la SGA, c'est une reprise qui est intervenue au 1er janvier 2022, qui a pris un certain temps concernant le rachat des abribus et du matériel effectivement d'affichage. Donc, le contrat que l'on avait imaginé pouvoir faire démarrer en pleine expression au 1er janvier, a démarré au 1er juillet 2022. Cela aura une petite conséquence budgétaire. On ne va pas perdre la durée du contrat mais au lieu de le faire partir au 1er janvier, on le fera partir du 1er juillet, toujours pour une période de 10 ans.

Le Conseil municipal a aussi décidé de faire acte de candidature pour l'**organisation des Shubertiades en 2025**. C'est une manifestation d'importance, elle va coïncider aussi avec l'inauguration de la salle de congrès/concert. C'est un assez gros budget. On a déjà obtenu quelques soutiens de sponsors mais l'idée est véritablement de marquer avec cette manifestation d'importance, cette notion de ville de musique et puis cette mise à disposition d'une infrastructure de qualité pour nos musiciennes et nos publics.

Vous l'avez vu dans la presse, on a posé aussi la première pierre de la **halle de tir indoor** qui devrait permettre de réduire de 75% le nombre de coups tirés sur le site de Pra Bardy.

On vous avait parlé des discussions pour un **rapprochement entre le SMSPP** (Service Médical Scolaire et Psycho-Pédagogique) et la **CDTEA** (Centre pour le Développement et la Thérapie de l'Enfant et de l'Adolescent), pour une intégration. Cela prend un petit peu plus de temps car le canton du Valais n'a pas mis les postes souhaités dans son budget. On a encore quelques petits problèmes d'alignement stratégique, donc on a décidé de continuer à collaborer pour le bien de l'enfant mais pour l'instant chacun dans son rôle. On va essayer de mettre en commun notamment des formations, essayer aussi de rapprocher un petit peu nos pratiques.

Quand on parle de rapprochement, on parle aussi de **politique de proximité**. C'est en lien avec tout ce qui se passe dans des quartiers ou les villages. Le Conseil municipal va adopter une politique de proximité qui viendra peut-être renforcer le plan directeur communal, qui a pour objectif d'essayer d'ancrer vraiment dans notre pratique des différents services la volonté de pouvoir dans chaque quartier, dans chaque village créer un lieu de vie, susciter une association et puis servir d'ambassade aussi pour

les différents services de la Ville. On a rencontré encore toutes ces associations très récemment. On leur a présenté cette politique de proximité qui pourrait aussi se traduire avec une charte. Donc y a vraiment la volonté du Conseil municipal de renforcer cet élément qui fait partie de son programme de législation.

L'auberge de jeunesse : vous nous aviez fait la demande d'avoir une auberge de jeunesse ouverte toute l'année. Ce sera le cas dès le mois d'avril. On a trouvé un partenaire pour cinq ans car vous savez que ce bâtiment a une durée de vie limitée. Normalement il devrait être démoli dans le cadre du projet de Ronquoz 21 et de l'aménagement de la gare sud. Ce sera donc la société Alaïa qui va gérer cette auberge de jeunesse pour les cinq prochaines années dès le mois d'avril.

Dans nos **locaux de Chandoline**, il y avait les activités du théâtre Interface. Ce sera désormais Valais films qui va occuper ces locaux. L'idée est de mettre à disposition des infrastructures pour pouvoir réaliser notamment des films, des projections, valoriser ce que nous avons pour accueillir des productions d'importance.

Le règlement sur l'énergie. Vous savez que l'on a une commission ad hoc, énergie. On va travailler, encore cette semaine sur ces éléments-en lien avec les budgets que vous nous avez généreusement attribués. On va essayer de modifier ces critères pour répondre et coller à la pratique.

On a évoqué aussi quelques éléments qui suscitent votre intérêt et vos attentes, notamment par rapport aux **pistes cyclables**. Il faut savoir que l'on pourra très rapidement monter vers vous pour vous montrer quels sont ces aménagements de traversée entre Pont-de-la-Morge et Uvrier, sur lesquels il y aura chaque fois bien sûr des pistes cyclables. On va séparer les différents modes du côté d'Uvrier et Saint-Léonard, cela a été présenté à la population. On a eu une présentation aussi du côté du Conseil municipal pour la partie Pont-de-la-Morge - Cœur de ville. Les choses se mettent donc gentiment en place.

Dans les **transactions immobilières**, le Conseil bourgeoisial a soumis la vente du bâtiment Supersaxo à son assemblée primaire qui a été acceptée. Donc, formellement, c'est la Bourgeoisie qui va en être propriétaire. Vous savez que pour cinq ans, on va continuer à fonctionner avec ce bâtiment dans l'attente d'avoir notre bâtiment administratif à disposition. Le Conseil municipal a aussi accepté de vendre les locaux de Michel Stores que nous avons racheté pour que le canton puisse accueillir aussi le Swiss innovation Park, pour permettre à des entreprises de pouvoir se localiser. Il y a des transformations qui ont été faites. Aujourd'hui, il y a Impérix qui est déjà dans ces locaux. On aura la société Aleph. Il y a différentes sociétés qui vont suivre et permettre de cristalliser cette boucle vertueuse d'investissement, formation, innovation et des emplois qui restent sur le territoire de la Ville de Sion.

Dans les éléments de **communication**, on va lancer une application dans le courant du mois de janvier, application orientée client, attractivité qui va donner aux citoyennes et aux citoyens et à nos visiteurs des informations sur les différents lieux, sur les adresses, sur les quartiers. Ce sera quelque chose de très pratique et vraiment très, très visuel avec une carte interactive. On essaiera d'en faire la meilleure promotion pour que tout le monde ait cette application.

En ce qui concerne les **autres aménagements** : Le concours a été lancé pour l'avenue de la Gare. Les projets pour le pont sur le Rhône, le pont de la drague ont été jugés et présentés. On voit que les choses avancent. C'est un pont qui va être le quatrième pont sur le Rhône qui va nous permettre de connecter vraiment la route de Riddes avec le quartier de Ronquoz 21. Ce projet sera financé grandement par le Canton. Il sera réalisé encore dans le cas du projet d'Agglomération PA2 sauf erreur, c'est-à-dire des travaux qui commencent avant 2025. On a parlé du bâtiment administratif, la mise à l'enquête a été faite. Donc les choses avancent. On espère véritablement qu'en septembre 2023, on puisse avoir l'autorisation de construire et commencer véritablement le gros du travail.

Si je vais du côté du **social**, on a toujours à peu près les mêmes éléments de baromètre par rapport aux montants qui sont décaissés pour l'aide sociale. On est toujours à peu près à 10% en moins que l'année dernière à la même date. On a aussi des récupérations qui sont un petit peu plus faible.

Dans le domaine du **tourisme et de l'innovation**, vous avez eu la présentation de la SA touristique. On nous a dit que les actionnaires étaient quasiment tous trouvés. Donc, on a pu remarquer l'intérêt des communes, des partenaires touristiques pour cette société anonyme qui devrait pouvoir encore offrir une visibilité et des produits sur l'entier de la région.

Le projet Spark, qui est du côté de l'Industrie 13, reçoit aussi passablement d'intérêts avec des projets. Hier au soir, on a inauguré Alpole, le centre sur l'environnement alpin et arctique. Ce sont 58 millions qui ont été investis par les collectivités publiques. Lié à cela, l'EPFL, le Canton et la Ville ont annoncé des chaires supplémentaires pour créer vraiment à Sion un centre national lié aux énergies vertes. Cette fois ce n'est pas simplement avec l'EPFL, mais aussi avec l'EPFZ. Donc, les deux hautes écoles polytechniques fédérales vont se regrouper afin que l'on continue à valoriser véritablement ces éléments sur l'énergie et l'environnement.

L'énergie : On peut investir passablement dans le cadre du budget 2023 grâce aux investissements qui ont été faits par nos prédécesseurs, grâce à un prix de l'énergie qui est élevé. Par contre, il faut bien vous rendre compte que c'est quelque chose de très fluctuant. Je le dis chaque fois. Je ne connais pas encore la réalisation du budget et du portefeuille 2022. On a des prix qui peuvent sembler élevés par contre, on a eu un été assez catastrophique en termes hydriques et on n'a pas pu turbiner au mois de juillet, au mois d'août, au mois de septembre, au mois d'octobre. Donc, on a des volumes qui sont à 70% de la moyenne décennale. Je vous rappelle que l'on vend cette énergie trois ans avant. En général on la vend à plus que 70%. On n'essaie pas de la vendre à 100% pour garder une petite marge. Mais certaines communes ou certaines collectivités vont peut-être avoir des difficultés à boucler leur exercice énergétique puisqu'elles doivent racheter l'énergie qu'elles ont vendue, qu'elles doivent la racheter au prix d'aujourd'hui qui sont des prix élevés. Donc, on voit que c'est vraiment toujours très délicat et très fluctuant, donc de miser véritablement sur des revenus constants. Le prix est un élément mais le volume en est un autre.

Energypolis : On a, une fois par année, avec le Conseil d'État et le directoire de l'EPFL, une rencontre. Les choses continuent. Il y a aujourd'hui 220 collaborateurs qui travaillent du côté d'Energypolis. Il y a 180 personnes qui devraient venir compléter le projet d'Alpole. Pour l'instant, c'est toujours plus de 70% de gens qui habitent en Valais, 52% à Sion d'après les chiffres que nous avons.

Vous avez vu certainement vu dans le dernier numéro de **Sion 21**, il y a une petite photo sierroise. Heureusement, elle est un petit peu de nuit mais on ne reconnaît quand même pas nos châteaux. C'est vraiment une erreur qui a malencontreusement échappé à la vigilance. C'est donc une photo sierroise qui illustre une partie des mesures d'économie énergétiques. Toutes nos excuses pour cet élément. Cela a fait beaucoup rire à Sierre et on reçoit quelques mails du côté de Sion aussi.

Concernant les trois interventions pour lesquelles on a un petit peu de retard, c'est **l'horaire continu**. C'est un dossier assez complexe. Vous avez vu que la Ville de Monthey va faire aussi un test. Ce que nous aimerions, avec mon collègue Sébastien Gattlen, est de rencontrer les initiants de ce postulat pour leur faire un état des lieux et vraiment bien sentir quel est l'objectif qui est soutenu par ce postulat afin de savoir dans quelle direction on doit continuer. Je ne vous en dis pas plus mais c'est une proposition qui a été faite au bureau et qui a été visiblement acceptée.

Plan canopée : On a besoin aussi d'un petit peu plus de temps mais on viendra vraiment à la première session du Conseil général de l'année 2023. Mais c'est vrai qu'avant de pouvoir véritablement vous proposer quelques mesures, on voulait faire un diagnostic concernant les surfaces vertes. Aujourd'hui, on a un petit peu de retard dans les informations qui doivent venir du Canton et de la Confédération parce que c'est bien de pouvoir mesurer quelle est la couverture végétale de la Ville de Sion pour que l'on puisse mesurer l'évolution au fil des ans.

Motion sur les indemnités des autorités : Nous travaillons aussi sur un texte qui sera soumis et discuté avec le bureau du Conseil général et qui vous sera présenté le moment venu.

Voilà Mesdames et Messieurs, chers collègues, ce que je souhaitais partager au nom du Conseil municipal avec quelques informations sur les différentes activités de notre belle et dynamique Ville de Sion.

X- Divers

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous passons au dernier point de la soirée, les divers. Nous avons reçu neuf questions écrites.

Première question de Monsieur le Conseiller Florian Micheloud : Problème SATOM – retombées pour ENEVI et expériences acquises.

Comme dit l'adage "le malheur des uns fait le bonheur des autres" et par celui-ci, le récent incendie de la turbine à vapeur qui produit de l'électricité (env. 127 MWh de kWh) à la SATOM à Monthey en est une excellente illustration. De plus, le système de chauffage à distance a également été impacté. En découlent les deux volets de ma question

1. *Déchets traités par ENEVI : Quels sont les déchets reçus depuis le problème rencontré à la SATOM et valorisés par ENEVI ? Et quels volumes représentent-ils ?*
2. *Expérience acquise / analyse :*
 - a. *Suite à l'incident de la SATOM, une analyse de la situation à ENEVI a-t-elle dû être effectuée sur les risques potentiels d'incident de ce type ?*
 - b. *Dans le cas où un incident (incendie ou autres) important arriverait, quelles seraient les conséquences pour le CAD ?*

L'expérience vécue à la SATOM vient nous rappeler qu'une situation similaire n'est pas exclue et ses impacts sont importants. Je terminerai par mon souhait qu'ENEVI et la Ville de Sion restent les heureux et ne deviennent pas les malheureux à l'avenir.

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. Merci Monsieur le Conseiller général pour cette question. En préambule, j'aimerais rappeler qu'ENEVI est une association de communes juridiquement indépendante de la Ville. Bien que j'aie le plaisir de présider le comité de direction, il m'est impossible de répondre précisément à votre question en ma qualité de Conseiller municipal sans trahir le secret des affaires d'ENEVI. La Ville de Sion n'est, en effet, pas habilitée à répondre en son nom. Je lui ai donc transmis vos questions et vais vous reproduire sa réponse.

Par rapport aux premiers aspects de la question, au niveau du volume et des déchets traités par ENEVI, les déchets de la SATOM ont été répartis entre cinq sites de valorisation de Suisse en fonction des capacités de chacun. La situation est réévaluée chaque semaine afin d'aider ce partenaire dans ces moments que personne ne souhaite.

Question 2 : suite à l'incident de la SATOM, une analyse de la situation à ENEVI a-t-elle dû être effectuée sur les risques potentiels d'incidents de ce type ? L'enquête sur l'incident survenu à la SATOM est actuellement en cours. Il est donc beaucoup trop tôt pour apporter des conclusions. ENEVI met à jour rapidement son plan de continuité des activités et sa matrice des risques potentiels.

Quelles seraient les conséquences sur le CAD (le chauffage à distance). Le CAD peut compter sur deux centrales d'appoint et de secours fonctionnant au gaz naturel. Ces centrales peuvent être activées en tout temps en cas de panne de la centrale de chauffe principal ou lors des révisions d'ENEVI. Une centrale d'appoint est installée dans le parking de l'hôpital. Celle-ci est heureusement actuellement à l'arrêt depuis la mise en fonction de la centrale de chauffe d'ENEVI en juin dernier. L'autre centrale est installée dans les locaux d'Oiken. Elle alimente actuellement une partie du réseau sédunois dans l'attente de son raccordement au réseau principal.

D'un point de vue personnel, je souhaiterais toutefois souligner que nous sommes, chez ENEVI, très touchés par la situation difficile vécue par nos collègues et partenaires montheysans, avec qui nous entretenons d'excellents rapports, une fructueuse collaboration et plusieurs projets, dont GastroVert et ses twins que vous connaissez bien. Malgré des normes de sécurité élevées, des procédures maîtrisées, des collaborateurs formés, toute activité industrielle comporte en effet des risques et peut avoir des conséquences importantes. J'espère avoir répondu à votre question.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Question numéro 2 par Monsieur le Conseiller Sébastien Carruzzo : parage longue, durée dans les zones bleues et blanches pour les non-résidents.

Seules les personnes résidentes dans un quartier donné de la ville ont le droit d'avoir un macaron pour y parquer, pour une durée indéterminée, leur véhicule dans les zones bleues et blanches situées dans un périmètre défini autour de leur domicile. Le problème est que si un résident de la ville reçoit des amis ou prête son domicile, les personnes en question n'ont pas le droit de laisser leurs véhicules sur les places de stationnement en zones bleues et blanches. Pour apporter une solution à ce problème, certaines municipalités, notamment dans le canton de Vaud, vendent des autorisations temporaires faisant office de macarons pour les non-résidents. Ces autorisations temporaires ont un double avantage :

- 1. Elles évitent que les propriétaires de véhicules fassent x fois le tour du quartier pour parquer leur voiture à un emplacement différent à échéance du temps de parage autorisé.*
- 2. Elles rapportent de l'argent aux caisses de la Ville.*

Est-ce que la Ville de Sion est consciente de ce problème et offre-t-elle déjà des solutions de ce type ?

Si tel n'est pas le cas, envisage-t-elle une solution comparable à celle offerte par certaines municipalités vaudoises ?

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. Monsieur le Conseiller Carruzzo, nous vous remercions pour votre question qui met en exergue une problématique qui n'est effectivement pas réglée par nos directives. La Ville de Sion n'a pas été sollicitée et n'est donc pas consciente des demandes illimitées de parage en zones bleues ou blanches de la part de non-résidents. Comme vous le préconisez, le Conseil municipal va étudier la situation et, si nécessaire, élaborer une directive pour la délivrance d'autorisations temporaires payantes de stationnement sur les places de parc sur voirie en zones bleues et blanches à durée de parage limité, comparables à celles que nous délivrons aux entreprises. Merci pour votre question.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Question numéro 3 par Monsieur le Conseiller Fabien Kuchler, pôle musique.

Lors de la présentation du message pour le crédit d'engagement de 11,7 millions du pôle musique, il était clairement spécifié dans le devis estimatif que le montant incluait l'isolation phonique nécessaire à l'utilisation optimale des locaux pour les différentes entités : « Les équipements techniques spécifiques à l'activité musicale, ainsi que les mobiliers, ne sont pas compris dans ce devis. Ces éléments seront à la charge des écoles ou de l'association « Pôle musique ». Le devis comprend cependant les adaptations nécessaires aux exigences phoniques et acoustiques des locaux d'enseignement. »

Aujourd'hui, alors que les travaux vont démarrer, plusieurs échos sont parvenus au Conseil général indiquant que les impératifs acoustiques et phoniques dépasseraient largement ce qui avait été devisé, et que des financements complémentaires seraient nécessaires. Ces impératifs acoustiques devraient être à la charge de la Ville selon la teneur du message.

La Ville de Sion, même si la propriété du site est au Canton, sera la ville hôte porteuse de l'image de cette reconversion. Si le site ne devait pas répondre aux exigences, ce serait la Ville qui sera désignée

comme fautive, même si le canton participe effectivement aux frais et reste propriétaire. Cette situation doit absolument être évitée.

Dès lors, mes questions sont les suivantes :

1. *Le devis présenté au Conseil général en 2020 est-il réellement trop bas ?*
2. *Quel montant manquerait pour répondre aux impératifs acoustiques et phoniques des futurs utilisateurs ?*
3. *La Municipalité a-t-elle prévu de demander un crédit complémentaire ?*
 - a) *Le cas contraire, comment l'association pôle musique, qui n'a pas de moyens financiers, pourra-t-elle combler le manque de financement ?*
4. *Le Canton participera-t-il comme dans le message initial à hauteur de 35% si des financements complémentaires étaient nécessaires ?*

Gattlen Sébastien, Conseiller municipal, Le Centre. Monsieur le Conseiller Kuchler, je vous remercie chaleureusement pour votre question qui démontre l'intérêt que vous portez à la réussite de ce projet.

Votre question porte sur les enjeux acoustiques et phoniques. En ce sens, les devis présentés, dans le cadre de l'octroi du montant du crédit d'engagement correspondait à des exigences de base attendues pour une école de musique, soit 55 décibels de diminution de bruit entre les salles de musique. Or, les écoles ont souhaité, dans un but de confort musical mais aussi de flexibilité, de souplesse, d'échanges entre les salles en fonction des différents instruments qui y sont joués, augmenter la réduction, donc faire + 5 DB de réduction, pour arriver à 60 DB et ces coûts ne sont pas compris dans le cadre du crédit de 11,7 millions mais sont considérés comme des plus-values demandées et à charge des écoles. Les montants concernant ces impératifs acoustiques et phoniques sont respectivement de 327'000 francs pour l'amélioration phonique et 484'000 francs pour l'amélioration acoustique. Ces montants sont donc à charge des écoles. Les autres adaptations annexes, les portes, l'étanchéité des raccords entre les salles sont évidemment dans le cadre de base du crédit.

La Municipalité a-t-elle prévu de demander un crédit complémentaire ? Depuis le crédit d'engagement qui était, pour rappel, à plus ou moins 15%, beaucoup de travail devait encore être effectué pour préciser l'ensemble de ce projet et le travail a été fait et continue d'être fait. Pour rappel, le premier devis ne comportait pas les aménagements extérieurs dans le cadre des 11,7 millions mais un montant anecdotique de 250'000 francs figurait dans le message de l'époque dans les travaux à faire pour des améliorations futures. Aujourd'hui, tout le contexte des aménagements extérieurs a été mieux réfléchi et est développé pour améliorer finalement l'ensemble du site. Le deuxième élément qui ne figurait pas dans les 11,7 millions de départ, qui était une exigence du Canton dans le cadre de l'autorisation de construire, était la mise en conformité du réseau séparatif. Ceci implique également une part de charges supplémentaires.

L'évolution des coûts et l'évaluation de qui paie quoi et pour quel montant est traité de façon tout à fait transparente entre les différents intervenants de ce projet, à savoir la Ville, le Canton et l'association Pôle musique qui représente les cinq entités que vous connaissez. Les interventions complémentaires aujourd'hui comprennent les travaux d'entretien des conduites, des installations et de la technique générale du bâtiment qui a été construit, pour rappel, en 1960, ce que notre architecte de ville appelle comme étant les artères de ce bâtiment, l'amélioration des performances des installations, également du confort climatique à l'intérieur des salles pour les régulations et les aménagements extérieurs, dont j'ai déjà parlé, inhérents à un vrai campus musical.

Ces travaux complémentaires, évoqués sans toutefois donner des montants précis, auxquels participera le Canton aux termes de la convention passée avec la Ville, à hauteur de 33% impliquent aujourd'hui que l'enveloppe dépassant la responsabilité du Conseil d'État de 4 millions, n'est pas suffisante. Il faut passer devant le Grand Conseil pour une demande de crédit. Ce message sera donc transmis aux députés en début d'année. On n'a pas encore la date définitive mais ce message est en

train d'être préparé par l'administration cantonale en partenariat avec la Ville et les associations. Le Conseil municipal informera, plus ou moins dans le même temps que la députation, le Conseil général sur les différents éléments cette fois-ci chiffrés avec des montants précis et définitifs, des nouveaux montants qu'il faudra engager pour ce pôle musique.

Par rapport aux moyens financiers des associations, nous pouvons dire qu'aujourd'hui, effectivement, l'association n'a pas de moyens financiers à proprement parler à part une cotisation anecdotique de 1000 francs par association, donc des différentes écoles, de l'harmonie et de Sion Violon musique. Le montant, qui est aujourd'hui devisé et souhaité par cette association pour les plus-values acoustiques et phoniques, également pour la black box qui n'était pas non plus dans le budget de 11,7 millions, s'élève à 8 millions, un peu plus de 8 millions qui s'ajoutent au crédit d'engagement de 11,7 millions pour l'instant. Les écoles, travaillant d'arrache-pied avec des partenaires que sont la Ville et le Canton pour les aider, ont déjà pu obtenir une promesse de subventions de la Loterie Romande de 3,5 millions. La suite des recherches de fond est en cours. On a des contacts qui seront encore pris avant la fin de l'année avec d'autres mécènes et sponsors potentiels.

Voilà, je crois que j'ai répondu plus ou moins à toutes les questions qui étaient posées. Je vois un acquiescement, un levage de pouce. Partant du principe que je ne reprends plus la parole ce soir, je vous souhaite de joyeuses fêtes de Noël.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Question 4 de Madame la Conseillère Bérénice Georges, échelle salariale de la Ville de Sion.

Si le règlement du personnel de la Ville de Sion est accessible et facilement trouvable en ligne, il n'en est pas de même pour l'échelle des traitements qui, à ce jour, n'est pas accessible de la population et, partant, des membres du Conseil général.

Pourquoi ce document n'est-il pas accessible publiquement, comme dans bon nombre d'administrations publiques, à l'image de l'État du Valais ?

Est-il possible de changer ce principe et de donner à tout un chacun accès à ce document dans un souci de transparence ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Cette question des échelles de salaires a déjà été traitée à plusieurs reprises ici dans ce plénum. Aujourd'hui la pratique est que l'échelle est publiée à l'interne de la Ville, mais il n'y a pas de publication à l'externe. On a reçu cette question, on n'a pas refait le débat au Conseil municipal. On reprendra cet élément en début d'année et puis on verra quelle sera la position du Conseil municipal sur le maintien de la pratique actuelle ou son changement.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Question 5 de Madame la Conseillère Valérie de Lavallaz, mandat de délégué à l'énergie.

Le Grand Conseil planche actuellement sur la nouvelle Loi sur l'énergie, la mise en œuvre du MoPEC 2014 constituant l'un des éléments majeurs de cette révision. L'article 8 traite des tâches incombant aux communes et l'alinéa 4, en particulier, prévoit que les communes peuvent se doter d'une commission consultative de l'énergie ou d'un délégué en matière d'énergie.

La Ville de Sion s'est déjà dotée d'un tel délégué et a choisi de confier cette tâche à OIKEN, via un mandat de prestation. Nous souhaiterions ainsi connaître le cahier des charges de ce Délégué à l'énergie ainsi que son bilan de l'année écoulée.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. On a un mandat. Il est là. Je ne vais pas le lire *in extenso* mais c'est un document que je transmettrai à la Secrétaire. Dans les grandes lignes, dans ce document, on explique ce qu'est un cahier des charges de mandat de délégué à l'énergie.

C'est relativement bien aussi codifié par le canton puisqu'il y a cinq mesures obligatoires pour pouvoir bénéficier d'un soutien du Canton, du reste, il y avait même un soutien financier jusqu'en 2020 qui était offert aux communes. Aujourd'hui il n'est plus financier mais il est dans l'accompagnement.

Si l'on reprend les différents chapitres de ce mandat de délégué à l'énergie, il y a :

- le contrôle des justificatifs thermiques, c'est-à-dire quand on fait des constructions, on doit contrôler les plans sous l'angle thermique et puis la réalisation une fois que le bâtiment a été rendu.
- tout ce qui concerne la planification énergétique communale. Quelle est la bonne énergie au bon endroit et à quel coût ? C'est un outil qui doit être à disposition des citoyens, des entreprises pour pouvoir travailler sur la planification énergétique sur les quartiers. Aujourd'hui il existe un outil qui a été développé par Oiken, qui est mis à disposition des communes actionnaires.
- toute la question liée aux bâtiments communaux. En 2022, par exemple, cela représente le suivi d'une trentaine de bâtiments sur une plateforme pour que l'on puisse planifier et prévoir les assainissements énergétiques de ces bâtiments, le suivi des consommations des autres bâtiments et puis la récolte de données qui sont aussi intégrés dans une plateforme.
- un travail interne de sensibilisation à l'utilisation rationnelle pour les collaboratrices et collaborateurs de la Ville.
- toute la question de l'approvisionnement en énergie, soutenir la promotion de la production d'énergies renouvelables avec de nouveaux projets de production ou d'essayer d'analyser les potentiels de production.
- une mission importante, qui est la sensibilisation dans les écoles. C'est quelque chose qui se fait depuis de nombreuses années. Donc, il y a des mesures de sensibilisation dans les différentes classes des écoles de Sion. Aujourd'hui, ce sont plus de vingt classes qui, chaque année, sont visitées et/ou qui viennent chez Oiken pour découvrir un petit peu le monde de l'énergie.
- tous les aspects de communication, collaboration avec notre chargée de communication et bien sûr faire la promotion de l'efficacité énergétique. Toute la promotion et les subventions liées notamment à notre programme de subventions de mesures rationnelles d'économies d'énergie.
- le conseil. Le délégué est à disposition aussi du Conseil municipal, du Conseil général. C'est le point de contact aussi pour tous les habitants qui ont des questions relatives aux questions énergétiques, pour les entreprises également.
- étant donné que nous sommes certifiés, label cité de l'énergie, il y donc aussi dans le mandat de ce délégué, l'accompagnement et la réussite de ces différents labels voire leur montée en gamme si on souhaite être un peu plus ambitieux.

Chaque fois que l'on a un projet, on va dire un petit peu plus temporaire lié à l'énergie, on fait aussi appel à notre délégué. Concernant notre adhésion à l'alliance pour les économies d'énergie, c'est notre délégué qui a pris contact avec l'organisation faîtière et nous a fait cette proposition.

Dans le deuxième point je crois que c'était le bilan de l'année 2022. Donc là, il y a un certain nombre de choses qui ont été faites. On a notamment travaillé sur le quartier de Ronquoz 21 qui se doit d'être exemplaire en termes énergétiques avec une étude pour l'avant-projet. Vous savez que si l'on vous met dans des budgets des investissements photovoltaïques sur les bâtiments de la Ville, il faut planifier ces différents éléments. Il y a aussi des réalisations qui ont été suivies par le délégué à l'énergie, le label cité de l'énergie, la communication, une étude de chauffage à distance pour Platta. Vous savez que l'on a aujourd'hui ENEVI qui alimente une bonne partie de la ville. On est en train de travailler avec Ecoenergy du côté de l'ouest de la ville pour alimenter toute cette partie de la ville. Le haut devrait faire aussi l'objet d'un chauffage à distance alimenté par une chaufferie qui sera dans le bâtiment du pôle musique. La question des bornes électriques aussi pour les véhicules afin de voir comment on peut développer encore ce réseau.

On va vous proposer une modification du règlement sur l'utilisation rationnelle de l'énergie avec des nouvelles mesures et un nouveau programme de subventions. L'antenne région Valais a aussi travaillé sur comment gérer l'économie d'énergie face à un délestage ou à une pénurie. Le délégué a aussi fait partie de cette task force. Il a assuré le suivi des consommations des bâtiments qui a été mis en place

pour 30 bâtiments en Ville de Sion. Il a aussi contrôlé des dossiers de permis de construire et s'est également occupé du projet Autarcie qui va permettre d'arriver à faire la première crèche et le premier bâtiment industriel autarcique, dans les bâtiments qui appartiennent à la Ville, chez Studer Innotec, où l'on pourrait effectivement poser des panneaux solaires, utiliser une partie de cette énergie pour faire fonctionner ces bâtiments mais surtout les stocker dans de nouvelles batteries avec des onduleurs qui permettent de stocker et de déstocker l'énergie. Cela serait une première en tout cas suisse, qui pourrait être faite. On a reçu un prix et quelques montants, je crois que ce sont 60'000 francs, sauf erreur, qui ont été attribués à la Ville, à Oiken et à Studer Innotec pour réaliser ce produit. C'est typiquement une activité de notre Conseiller en énergie.

Une copie de ce mandat vous sera transmise. Il y a beaucoup de choses et il y en aura encore un peu plus, puisqu'avec l'ambitieux budget énergétique 2023, il faudra que l'on puisse réaliser.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Question 6 de Madame la Conseillère Ariane Courtine Mudry, offre touristique enfants.

Sion se voulant une destination touristique, nous trouvons important d'offrir une offre intéressante aussi pour les enfants en bas âge. Certaines communes environnantes se sont bien développées à ce niveau-là.

Une étude a-t-elle été réalisée concernant l'offre proposée pour les plus petits ?

Si ce n'est pas fait, serait-il possible d'étudier la question ?

Volpi Fournier Marylène, Conseillère municipale, Les Verts. Merci pour cette question qui permet de mettre en lumière un petit peu les activités de l'office du tourisme. Vous avez reçu ce soir un petit cadeau de l'office du tourisme pour montrer un petit peu ce qui est fait, notamment dans le terroir urbain. Cela vous permettra de pouvoir déguster ces produits et peut-être également d'en faire un tout petit peu la publicité autour de vous.

Pour répondre à la question, vous savez que l'animation touristique, l'accueil, l'information, la communication, la promotion touristique, la commercialisation justement de produits touristiques, s'inscrivent dans la stratégie touristique de la Ville de Sion par l'intermédiaire de l'office du tourisme.

Pour les jeunes, l'office du tourisme propose, offre toute une série d'activités comme :

- le géocaching : le géo tour propose des chasses au trésor en 2.0 sur l'ensemble de la ville. C'est une activité faite pour les familles
- les anniversaires de la tour des Sorciers, ceux-là sont peut-être un petit peu plus connus par certains d'entre vous.
- le parcours des jeux des fontaines qui permet de découvrir les différentes fontaines de la ville avec un document qu'il faut remplir
- la forteresse des vergers qui propose un parcours d'initiation au dessin dans les vergers de Bramois.
- le parcours des arbres, parcours thématique permettant de découvrir différentes essences et arbres remarquables.
- le jeu des sculptures également, qui permet de découvrir des sculptures en Vieille Ville avec également un concours.
- le parcours nature à Valère et la découverte de la flore et de la faune
- les différentes balades du petit Sédunois.
- les expositions à la maison, de la nature

L'office du tourisme a développé toute une série d'activités pour les enfants et cela permet ainsi d'attirer des familles sur le territoire sédunois. Alors, merci d'en faire la publicité et puis, si je ne reprends pas la parole de très belles fêtes de fin d'année.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Question numéro 7 de Madame la Conseillère Stéphanie Perruchoud : handicap et bien vivre dans la commune.

Il y a quelques semaines, l'OFS a publié les résultats d'une enquête de 2020 portant sur le "bien vivre" des personnes en situation de handicap en Suisse (PSH). Dans cette enquête, les PSH se sont dites moins satisfaites de leur vie actuelle que le reste de la population.

En mars 2022, c'est l'ONU qui a émis quelques recommandations à la Suisse pour améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap en relation à la Convention ad hoc qu'elle a signée.

Parmi ces recommandations se trouve celle-ci : "Adopter une stratégie et un plan d'action complets en matière de handicap pour mettre en œuvre tous les droits prévus par la Convention à tous les niveaux de gouvernement, et renforcer la coordination et la coopération entre les entités aux niveaux fédéral, cantonal et municipal".

Le niveau communal est donc aussi concerné. Dès lors, serait-il possible de connaître l'avancée des réflexions, projets, coordination et coopération touchant à ces questions au niveau de la Commune de Sion ?

Chappot Florian, Conseiller municipal, PS. Merci Madame Perruchoud pour cette question. Selon les informations en notre possession, nous pouvons dire que le canton du Valais est le premier canton de Suisse romande à avoir créé une base juridique complète pour la mise en œuvre de la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, qui confère aux personnes concernées et à leurs organisations des droits justiciables. Cette loi portait, à l'origine, sur le service aux personnes handicapées, notamment en matière de logement, d'éducation et d'emploi. Elle définit désormais également les droits des personnes handicapées dans la perspective des droits de l'homme. Elle oblige le canton, les communes, les organes assurant des tâches publiques à prendre des mesures appropriées pour prévenir et éliminer la discrimination à leur égard. Ils doivent communiquer sans obstacles avec les personnes handicapées au sujet de leur service et fournir l'assistance nécessaire sur demande, comme les interprètes de langue des signes, des documents en langage simplifié ou des explications valables.

La loi révisée précise jusqu'où les parties obligées doivent aller dans une disposition détaillée sur la proportionnalité. A cet égard, il convient de préciser que la révision de la loi cantonale sur les droits et l'inclusion des personnes handicapées du canton du Valais est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Consécutivement à cette loi s'en est suivi la mise en place d'un bureau cantonal des droits des personnes handicapées qui a débuté son activité très récemment, le 1^{er} mai 2022. Compte tenu de son jeune âge, il continue aujourd'hui à se structurer, à imaginer, concevoir, planifier des moyens d'intervention possibles et appropriés dans une phase vraiment de démarrage.

Dans la foulée, les administrations communales seront informées des principes qui vont découler de ces réflexions. A cet effet, deux représentants de la Municipalité ont participé à une première journée des communes durant l'automne 2022. A cette occasion furent présentés le nouveau bureau ainsi que les activités de ProCap que vous connaissez certainement et qui travaille sur les questions de mobilité pour les personnes en situation de handicap. Il fut également question du développement d'un projet-pilote durant l'année 2023 intitulé "Liberté de choix de vie". Les autres projets devraient suivre les années prochaines.

Une rencontre entre le service des affaires sociales, mais également le service bâtiments et constructions qui est tout à fait concerné par les problématiques liées à la question du handicap ainsi que l'office de coordination pour les questions relatives au domaine du handicap est d'ores et déjà planifiée au début 2023. A cette occasion, les attentes concrètes de l'autorité cantonale à l'égard des communes seront formulées, et le cas échéant, une structuration des actions sera convenue entre les communes et le Canton. Bien évidemment, nous vous tiendrons informés de la suite de ces démarches

qui seront entreprises conjointement entre le canton et la commune de Sion mais aussi, évidemment l'ensemble des communes valaisannes. Merci beaucoup pour votre question.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Question 8 de Monsieur le Conseiller Gabriel Mukuna. Charte contre le harcèlement.

Le Nouvelliste a publié un très bon article récemment à propos des mesures de prévention contre le harcèlement au travers de l'AVAH (Association valaisanne contre le harcèlement).

Cette association a mis sur pied une charte que les personnes responsables d'établissements et organisatrices d'événements peuvent signer afin d'assurer un climat sain, bienveillant et respectueux de toutes et tous dans le milieu festif valaisan.

Pour rappel, il s'agit de mettre sur pied une séance d'information, de distribuer des affiches, ainsi qu'une marche à suivre en cas de problème.

Le carnaval de Monthey ou le Port Franc ont signé cette charte.

Sachant que le harcèlement, de type sexuel ou autre (moral), guette nos collectivités : est-ce que la Ville de Sion a en perspective de promouvoir ce genre de bonnes pratiques au sein de notre commune ?

Pardo Nadine, Conseillère municipale, PLR. Je remercie le Conseiller Mukuna pour sa question et d'avoir entrepris cette démarche. La Ville de Sion soutient déjà cette démarche née du Port-Franc, sur un modèle existant à Fribourg via une subvention de l'association AVAH en début d'année 2022. A titre d'aide à la réalisation de leur charte destinée à favoriser le mieux vivre ensemble et renforcer la lutte contre le harcèlement en milieu festif, un module de prévention spécifique a, sur cette base, été mis sur pied par ladite association et intégré à la labellisation fiesta existante, laquelle fait partie des exigences recommandées ou imposées aux organisateurs selon le type d'activité. Le secteur jeunesse de la Ville de Sion a également promu et relayé plus loin cette action auprès de la conférence romande des délégués à la jeunesse. Le centre RLC/totem fait par ailleurs partie des entités partenaires de cette démarche.

Je peux vous rappeler d'aller revérifier mais il y a eu le 4 avril 2019 une réponse à un postulat déjà sur le harcèlement, qui est assez complet et qui a vraiment montré qu'il y avait beaucoup de mesures qui étaient déjà entreprises. Il y a aussi des capsules vidéo qui ont été réalisées et conçues par des jeunes pour des jeunes et qui ont largement été diffusées sur les réseaux sociaux en collaboration avec le centre RLC.

Voilà, je vous remercie pour cette question et puis je vous souhaite non seulement des bonnes fêtes mais un joyeux Noël et une bonne année pour changer un petit peu la formule.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Dernière question de Monsieur le Conseiller Jean-Philippe Moren, salle de sport et polyvalente de l'école de Salins

Suite à plusieurs discussions avec des habitants de Salins, il est un fait qu'il n'y a pas de lieu de réception pour un apéritif après un ensevelissement. La salle de gym faisait pourtant aussi office de salle polyvalente, et depuis un certain temps elle ne peut être utilisée dans ce but.

Ma question est pourquoi ? Et comment la Municipalité peut remédier à ce problème ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Cette question avait déjà été posée à la Municipalité par le groupement des sociétés locales de Salins en 2018. A cette occasion le Conseil municipal avait répondu que la pratique de l'utilisation de ces salles était unifiée sur l'ensemble du territoire. En fait, la pratique est qu'elles sont à disposition pour des événements publics mais pas pour des événements privés. A ce titre-là, on n'a pas changé de pratique.

Je vous rappelle quand même que du côté de Salins, on met à disposition pour les événements privés, l'ancien bâtiment de la Poste que l'on a rénové, et la bonne nouvelle et peut-être le scoop de la soirée, c'est que l'ancien carnotzet de l'amicale des pompiers qui se situe dans les sous-sols de l'école sera remis au groupement des sociétés locales pour justement permettre de recevoir des événements privés. C'était occupé aujourd'hui par la voirie municipale. Il n'y a plus que peut être la remise des clefs à organiser. On la fera en grande pompe. Dans tous les cas, les travaux de la commission ad hoc, association et maison de quartier permettront de formaliser aussi cette mise à disposition de bâtiments. J'espère que cela ne posera plus de problèmes. Il y a de l'évolution dans le dossier qui a été faite pour le plus grand bonheur des sociétés locales de Salins.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous passons aux questions orales. Madame la Secrétaire Christine Bourban Carthoblaz, vous avez la parole.

Bourban Carthoblaz Christine, Secrétaire du Conseil général, PLR. Madame la Présidente, chère Virginie, dans deux jours aura lieu un événement que le bureau restreint ne pouvait passer sous silence. En effet, Madame la Présidente rejoindra le club très sélect des quadras. Alors, pour passer ce cap délicat, voici quelques fleurs qui arrivent gentiment avec le vice-Président et un tonnerre d'applaudissements. Bon anniversaire.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Merci beaucoup mes chers collègues. Je vous remercie toutes et tous.

Nous arrivons au terme de notre année. L'apéro de Noël, offert par la Municipalité, est servi au carnotzet de l'Hôtel de Ville. Venez-y nombreux. Je vous souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année. Merci beaucoup.

Sion, le 28 janvier 2023

La Présidente



Virginie Rossier

La Secrétaire



Christine Bourban Carthoblaz

LISTE DES PRESENCES DU 20.12.2022

Présents

Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Andrey	Michel	LES VERTS
2	Arroyo	Tomas	PS
3	Baeriswyl	Aline	PS
4	Bernhard	Michaël	Le Centre
5	Berthod	Julien	PS
6	Boand	Vincent	UDC
7	Bodrito	Jean-Pierre	PS
8	Bornet	Patrick	PLR
9	Bornet-Studer	Ruth	PLR
10	Bourban Carthoblaz	Christine	PLR
11	Bourban-Mathis	Sophie	Le Centre
12	Carruzzo	Sébastien	LES VERTS
13	Chevrier	Raphaël	PLR
14	Courtine Mudry	Ariane	LES VERTS
15	de Lavallaz	Valérie	Le Centre
16	Dubuis	Alexandre	LES VERTS
17	Duroux	Christophe	Le Centre
18	Frily	Gabrielle	LES VERTS
19	Gapany	Lionel	PLR
20	Georges	Bérénice	PS
21	Gianadda	Isabelle	Le Centre
22	Gillioz	Fernand	PLR
23	Guex-Crosier	Johanne	PS
24	Haefliger	Stéphane	Le Centre
25	Hofmann Jacquod	Mireille	LES VERTS
26	Juillerat	Olivier	PLR
27	Kuchler	Fabien	PLR
28	Kuchler-Mayor	Noémie	PLR
29	Lauener	Georges	UDC
30	Luyet	Janique	Le Centre

Nbre	Nom	Nom	Parti
31	Mabillard	Jean Paul	LES VERTS
32	Meyer	François	PLR
33	Micheloud	Benoît	Le Centre
34	Micheloud	Florian	Le Centre
35	Mirailles	Christian	LES VERTS
36	Moren	Jean-Philippe	Le Centre
37	Mukuna	Gabriel Akanga	Le Centre
38	Perruchoud	Stéphanie	Le Centre
39	Pfister	Brigitte	LES VERTS
40	Pitteloud	Christian	Le Centre
41	Pitteloud	Christophe	Le Centre
42	Pitteloud Rey	Nathalie	LES VERTS
43	Reist	Martin	UDC
44	Rey	Charles-André	Le Centre
45	Rossier	Virginie	Le Centre
46	Sierro	Christophe	Le Centre
47	Sierro Fardel	Christelle	PLR
48	Siggen	Patrick	Le Centre
49	Stalder	Thierry	PLR
50	Tavernier	Jérôme	PLR
51	Thiessoz Reynard	Annie	LES VERTS
52	Ulrich	Daniel	PLR
53	Vergères	Marion	UDC
54	Vergères	Pierre Michel	UDC
55	Vuissoz	Grégoire	PS
56			
57			
58			
59			
60			

Excusés

Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Antonioli	Florence	Le Centre
2	Barras-Dussex	Gabrielle	UDC
3	Bianchi	Killian	PS
4	Dähler	Patrick	PLR

Nbre	Nom	Nom	Parti
5	Genin	Thierry	LES VERTS
6			
7			
8			

Absents

Nbre	Nom	Nom	Parti
1			

Nbre	Nom	Nom	Parti
5			